Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Anexo 7
Cuerda 40

REPÚBLICA ARGENTINA

DIRECCION DE POLITICA GENERAL.

Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto

GUERRA EUROPEA

Expediente **Año** 1942.

OCUPACION DE FRANCIA POR ALEMANIA.

Ver el: 219

EXPEDIENTE Nº 479.

Jorman - 75510 For. 64

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

INDICE

FORM. 149

FOLIO	FECHA	N.º	PROCEDENCIA	OBJETO

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

Política G.

Guerra 479.

DIR. GRAL. 14 NOV. 1942 RELACIONES EXTERIORES

1

TELEGRAMA CIFRADO N° 1422

Vichy, noviembre 14/14 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores

Buenos Aires

N° 257.- Las intervenciones del ejército alemán en la partida del personal de los Estados Unidos y en las sedes diplomáticas del Brasil y México aunque no publicadas se han difundido agravando la depresión general. En el Ministerio de Relaciones Exteriores de Francia muchos funcionarios con la profunda amargura de la impotencia del Departamento hablan de abandonar sus funciones.

Olivera

Es traducción:

E. O. Martínez

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Política G.

OFICINA DE CLAVE
14 NOV. 1942
SECRETARIA DE RELACIONES EXTERIORES

2

Giura 479

TELEGRAMA CIFRADO N° 1423

Vichy, noviembre 14/14 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores
Buenos Aires

N° 258.- La presencia de tropas alemanas y sus intromisiones continúan. Hay una completa confusión, un decaimiento general y profundo. No se siente una dirección ni una voluntad ni asomo de resistencia.

Olivera

Es traducción:
E. D. Martínez

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Pers. etc.
Política Gral.

OFICINA DE CLAVE
16 NOV. 1942
RELACIONES EXTERIORES

Jacona 479

3

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3091

Vichy, noviembre 14/15 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 261.- Ocúpome situación Consulado Cónsul residentes Niza. Sin novedad.

Olivera

Es copia

ANOTADO

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Política Gral.

Se agregó copia de este telegrama al expediente nº 413.

v/ Guerra 479 y 413.

OFICINA DE CLAVE
☆ 16 NOV. 1942 ☆
RELACIONES EXTERIORES

V

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3092

Vichy, noviembre 15/15 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 262.- Espéranse muy graves determinaciones del Consejo de Ministros que está reunido.

Olivera

Es copia.

ANOTADO

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Política A. y G.

OFICINA DE CLAVE
★ 19 NOV. 1942 ★
RELACIONES EXTERIORES

3 Guerra 479.

TELEGRAMA CIFRADO Nº 1449

Vichy, noviembre 18/19 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 274.- Referencia Embajada 257 último punto.

El movimiento tal vez con raíz disidente se ha limitado a los funcionarios secundarios sin excepción de ninguno importante.

Olivera

Es traducción.

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Política General

★ 19 NOV. 1942
RELACIONES EXTERIORES

Guerra 479

TELEGRAMA CIFRADO Nº 1450

Vichy, noviembre 18/19 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 275.- Creo prudente poner en guardia a V.E. contra posibles versiones tendenciosas sobre intromisiones del ejército alemán. En algunos casos lamentables se habría tratado de deformaciones militares del pensamiento político expresado públicamente por el Fuhrer. En otras existiría exageración o inexactitud. Se advierte una visible tendencia hacia un modus vivendi de facto que considere la soberanía francesa.

Olivera

Es traducción :

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

~~Pol. y~~ Polít. G.

Guerra 1/79.

5.

OFICINA DE CLAVE
☆ 20 NOV. 1942 ☆
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3126

Vichy, noviembre 19/19 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 254.- Acabo recibir Cónsul General siguiente telegrama: 24.- Entraron tropas alemanas declarando hasta 25 kilómetros de la costa zona combate. Hoteles requisados debemos abandonar nuestro alojamiento conforme órdenes sin excepción sin facilitarnos otro por carencia absoluta. En esta emergencia sugiero volver Consulado General París donde tengo mi casa Saubidet ocuparía Lyon y pidiendo clausura Marsella por encontrarse zona de combate semejante oficinas costa norte y Atlántico Matthews podría ocupar Pau evitando así sacrificios estériles y peligros innecesarios. No existe aquí colonia argentina. Ruego V.E. quiera transmitir y apoyar esta insinuación al Ministerio. Firmado. O. Cézar. Para abrir opinión sobre proposición Cónsul General encuentro prudente esperar por lo menos los primeros desenvolvimientos situación militar y política pero desde luego creo innecesario traslado Matthews. Oficina Pau no es indispensable y está suficientemente atendida con el Vicecónsul Honorario. Continúa texto ni respuesta al Cónsul General.

Olivera

ANOTADO

s copias:

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

~~Pers.Adm.y Mat.~~
Política G.

6-

Guerra 479.

OFICINA DE CLAVE
☆ 20 NOV. 1942 ☆
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3127

Vichy, 19/20 noviembre de 1942

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores
Buenos Aires

Nº 255.- Continúa telegrama 254. Mi respuesta cónsul general dice. Acabo transmitir telegrama. Entretanto llega pronunciamiento superioridad creo S.S. no debe omitir gestión ante autoridad ocupación y prefectura para permanecer en Marsella con todo su personal atendiendo sus funciones como de costumbre en la medida posible. Circunstancias pueden hacer que las representaciones consulares sean útiles a la población. Pienso que señoras debieran replegarse. Convendría telegrafiarme para informar Ministerio sobre situación consulados precisando consulados aliados Alemania consulados países en guerra consulados neutrales. Mejores saludos. Embajador Olivera.

Olivera

ANOTADO

Es copia.

J. Luppi Barros

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Política G.

Guerra 479.

OFICINA [illegible]
21 NOV. 1942
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3138

Vichy, noviembre 20/20 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores

Buenos Aires

Nº 263.- Referencia 262. Consejo levantóse sin dar el comunicado sustancial que se esperaba.

Olivera

Es copia:

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Polít. A. y G.

Guerra 479.

OFICINA DE CLAVE
24 NOV. 1942
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3166

Vichy, noviembre 23/24 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 282.- Para prevenir informaciones tendenciosas creo oportuno comunicar V.E. dos únicas sedes diplomáticas intervenidas por ejército alemán fueron Brasil México. En Vichy no hay tropas alemanas salvo un estado mayor de enlace alojado en el mismo hotel que las misiones diplomáticas.

Olivera

Es copia.

ANOTADO

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

De la Amb. de Francia. Guerra 479.

LONDRES, le 24 NOVEMBRE, 23h.59.

Depuis l'invasion de la zone libre contre laquelle il a protesté aussi solennellement que les circonstances le lui permettaient, le Maréchal se trouve dans l'impossibilité de faire connaître sa pensée intime aux français. D'autre part depuis le 17 Novembre il est déssaisi de ses pleins pouvoirs, demeurant seulement le symbole comme Chef de l'Etat de la souveraineté française et de la France éternelle.

Vous avez eu connaissance de la position que comme Délégué du Maréchal j'ai été amené à prendre en Afrique en son nom. J'assumerai la défense et l'administration de l'Empire jusqu'au moment où je pourrai remettre ce dépôt sacré entre ses mains. L'occupation totale du territoire Métropolitain par les puissances de l'Axe m'a amené à accepter le concours des forces de l' Armée américaine en vue d'assurer avec leur coopération la défense de l'Empire et la délivrance du territoire Français.

Pour F. DARLAN, signé: EISENHOWER

Je vous serai obligé de notifier cette situation au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de m'accuser réception de la présente communication. Je suis assuré que dans les conditions tragiques qui sont faites à notre pays, je pourrai compter sur votre entier concours et celui de vos collaborateurs./.

ANOTADO

Entregado a título oficioso por el Sr. La Tournelle.-

Londres. 26/42.-

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

Pol.A.G.

Gaceta 479.

OFICINA DE CLAVE
★ 26 NOV. 1942 ★
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA CIFRADO Nº 1478

Berna, 26/26 noviembre de 1942

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores
Buenos Aires

Nº 54.- Creo conveniente informar a V.E. que a pedido de los Ministros de Venezuela, Perú y Cuba he aceptado transmitir mensajes telegráficos a las mismas representaciones a Vichy por intermedio de nuestra Embajada en Francia. Hasta ahora sólo trátase de consulta de sus Gobiernos respectivos solicitando informaciones sobre la situación en que se encuentran y tratamiento que reciben.

Brebbia

Es traducción.-
E. D Ugarteche

ANOTADO

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

MESA DE ENTRADAS y EXPEDICIONES
13 MAY 1943
MINISTERIO de RELACIONES EXTERIORES y CULTO

MESA DE ENTRADAS y EXPEDICIONES
DIRECCION GENERAL DE ASUNTOS POLITICOS (EUROPA)

Guerra 479.

No. 378 Vichy, Noviembre 28 de 1942.-

Señor Ministro:

El calvario de Francia no había concluído con las últimas catástrofes morales y materiales. Nuevas traiciones se agregan y con ellas la consecuencia, nuevas pérdidas materiales: esta vez Tolón, la flota y el ejército. Se asegura que Tolón ha sido ya ocupada casi sin restistencia, que el ejército se deja desarmar sin incidentes y que la flota ha preferido hundirse. No creo del caso entrar en informes que en Vichy son deficientes y contradictorios para ser leidos varios meses después en Buenos Aires, donde aún hoy los hechos han de conocerse mejor.

ANOTADO

Acompaño a titulo documentario recortes de las piezas oficiales y oficiosas que les son relativos.

Saludo al Señor Ministro con mi mas alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

Buenos Aires, mayo 14 de 1943.
Acúsese recibo por planilla.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
14 MAY. 1943
Dirección General de Asuntos Políticos

A S.E; el Señor Doctor Enrique RUIZ GUINAZU
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES.-

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

ANEXO A LA NOTA N. DE 28 DE NOVIEMBRE DE 1942

Les troupes de l'Axe occupent Toulon

Grand Quartier Général du Führer, 27 novembre.

Le Haut Commandement des forces armées allemandes communique :

Après l'agression des troupes anglo-américaines contre le territoire colonial français, les troupes allemandes ont pénétré dans la zone jusqu'alors non occupée, afin d'en assurer la défense en coopération avec l'armée française, et de faire face à toute nouvelle agression anglo-américaine. Le commandement en chef de l'armée et de la marine françaises s'étant engagé sur l'honneur à s'intégrer avec leurs unités aux mesures générales de défense, l'armée française, selon la volonté du Führer, non seulement n'avait pas été désarmée, mais avait été en partie renforcée et dotée de nouveau matériel ; en outre, la défense du secteur fortifié particulièrement important de Toulon, où se trouvait la flotte française de Méditerranée, avait été confiée à la seule armée française.

Depuis lors, de nombreux officiers supérieurs français ont rompu leur parole et tenté de fuir. On a pu aussi constater que les influences anglo-saxonnes se manifestaient et tentaient de faire systématiquement obstacle à la collaboration de l'armée française avec les armées d'occupation. Au cours des derniers jours, ces influences se sont même manifestées au sein de la flotte à Toulon.

Persuadés que les divisions politiques à l'intérieur de l'armée française faisaient peser un danger croissant sur la sécurité des troupes d'occupation allemandes et italiennes, et qu'elles minaient l'autorité du gouvernement français, le Führer et le Duce ont ordonné, la nuit dernière, l'occupation de la forteresse de Toulon, afin d'empêcher la sortie déjà préméditée de la flotte française de Mediterranée, et de démobiliser ceux des contingents français qui étaient peu sûrs.

Les troupes allemandes et italiennes ont accompli cette mission avec la rapidité de l'éclair et étouffé dans l'œuf les tentatives de résistance opposées en quelques points par des éléments excités à la rébellion par des agents anglo-saxons. En quelques heures, les tâches fixées ont été remplies.

La ville et le port de Toulon sont, depuis les premières heures de la matinée, placés solidement entre les mains de nos troupes. Une partie de la flotte française s'est sabordée, contrairement à l'ordre formel du gouvernement français.

La démobilisation des unités françaises gangrenées par la propagande ennemie, se poursuit et sera, sous peu, un fait accompli.

"LE MONITEUR", 28 de Noviembre de 1942.-

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS POLÍTICOS (EUROPA)

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

381/I

en Vichy, 28 de Noviembre de 1942

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
1 DIC 1942
MINISTERIO de RELACIONES EXTERIORES y CULTO

Juan 479.

Señor Ministro:

Dada la ninguna utilidad que les seria dado alcanzar, por razón del tiempo que ha de insumir el correo, me abstengo de entrar en comentario alguno y me limito a acompañar en un recorte, del Pariser Zeitung para garantia de fidelidad, la nueva carta que el Fuhrer acaba de dirigir al Mariscal, grave por las decisiones que comunica y moralmente todavia más grave por las conductas que denuncia "je vous transmets maintenant ci-joint les preuves montrant que, depuis l'entrée des troupes allemandes et italiennes le 11 novembre, des assurances formelles ont été données sous forme de déclarations engageant la parole d'honneur."

"Les ordres qui viennent d'être découverts montrent que ces déclarations ont été violées le jour même. En assurant que la marine francaise à Toulon lutterait contre toute attaque ennemie, l'amiral a trompé une fois de plus l'Allemagne et l'Italie. En effet, aprés avoir fait cette déclaration le 11 novembre, il envoyait le 12 novembre l'ordre de ne tirar en aucune circonstance en cas de débarquement éventuel de forces anglaises et américaines".

Debe recogerse la parte que se refiere a su intención de "redonner à l'Etat français une armée dont les officiers seront assez obeissants envers leur Chef pour offrir les garanties nécessaires à l'execution de tous accords et conventions conclus par leur pays".

La importantisima parte histórica del documento contiene algunos pasajes que contrarian versiones hasta hoy

.....

ANOTADO

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

admitidas como exactas. Asi por ejemplo; se ha creido que el gobierno alemán ofreció Versalles para capital provisoria y que fué el Mariscal quien lo rechazó : lo contrario es precisamente lo cierto.

Creo superfluo señalar el valor excepcional del documento y su vigor polémico. Lamento que extenderme sobre él fuera tomar a V. E. un tiempo que no le ofreceria, cuando mejor, sino una utilidad retrospectiva.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

Buenos Aires, mayo 14 de 1943.
Acúsese recibo por planilla.

ANOTADO

MINISTERIO RELACIONES EXTERIORES * 14 MAY. 1943 * Dirección General Asuntos Políticos

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Un message du Führer au maréchal Pétain

Berlin, 27 novembre.

Le Führer a adressé au Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français, le message suivant :

Grand Quartier général du Führer,
26 novembre.

A son Excellence le Chef de l'Etat français,
Monsieur le Maréchal,

Lorsque, le 11 novembre 1942, j'ai dû, en accord avec les alliés de l'Allemagne, me décider à occuper la côte méridionale de la France afin d'assurer la défense du Reich dans la guerre qui nous a été imposée par la France et l'Angleterre, j'ai pris cette décision dans l'espoir d'amener par là une clarification de la situation politique dans votre pays, et d'agir ainsi non seulement dans l'intérêt de l'Allemagne et de l'Italie, mais encore dans celui de la France.

Me reportant en arrière, je dois rappeler une fois de plus qu'en septembre 1939, ce n'est pas l'Allemagne qui a déclaré la guerre à la France et à l'Angleterre, mais qu'au contraire, je n'ai pas laissé passer une occasion, depuis le jour où j'ai pris le pouvoir, de faire passer les relations franco-allemandes du plan arbitraire du Diktat de Versailles à celui d'une véritable collaboration amicale.

« L'Allemagne n'a alors demandé à la France qu'une seule chose : c'est de ne pas repousser la main qu'elle lui tendait.

Malheureusement, les intrigants anglo-saxons, et derrière eux, les Juifs, ont, sans la moindre conscience, réussi à faire passer le moindre geste de réconciliation fait par le nouveau Reich pour un signe de faiblesse, et chaque offre de paix pour un signe de l'imminence de notre effondrement.

Tandis qu'en Allemagne aucune revendication n'était adressée à la France ni par le Gouvernement, ni par qui que ce soit d'autre, ni dans les discours ni dans la presse, tandis que rien n'était toléré qui put porter atteinte à l'honneur de la France, les excitateurs responsables réclamaient à Paris le morcellement du Reich allemand, la mise en esclavage de son peuple, la liquidation des fondements de notre législation sociale, et en particulier, le rétablissement dans ses droits illimités d'exploitation, de la race juive, qui avait été ramenée en Allemagne dans les limites qui conviennent.

Je n'ignore pas, Monsieur le Maréchal, que vous-même n'avez aucunement participé à ces menées bellicistes.

» Mais vous savez aussi qu'encore au lendemain de la campagne de Pologne, j'ai renouvelé mes déclarations et j'ai offert la paix sans formuler aucune exigence pour l'Allemagne, avec le seul but de servir la collaboration européenne. Comme aux premiers jours de septembre, ceux qui avaient intérêt au démembrement de l'Europe et tiraient bénéfice de cette guerre ont, après la campagne de Pologne, étouffé sous leurs clameurs ce nouvel appel à la raison et exigé la continuation de la guerre à tout prix. C'est ainsi que la lutte imposée par votre gouvernement d'alors au Reich allemand et avec lui, en dernière analyse, à l'Italie son alliée, a dû être réglée par les armes, et non par la raison.

« Malgré une victoire unique dans l'Histoire, je n'ai rien fait qui pût porter atteinte à l'honneur français.

» Et je n'ai exigé dans la convention d'armistice que les seules sécurités par lesquelles une reprise de la lutte pût être empêchée en toutes circonstances.

» Pendant que le Reich allemand continue à faire de lourds sacrifices dans la guerre qui lui a été imposée avec l'assentiment de la France, le peuple français a pu vivre depuis l'armistice dans la paix, autant tout au moins que ses alliés eux-mêmes ne lui infligeaient pas de sanglants sacrifices par leurs agressions navales ou aériennes. Dans le même temps, le Reich a libéré progressivement 700.000 prisonniers sur les 1.986.000 qui se trouvaient en Allemagne.

» Une telle attitude est, je le crois, sans précédent dans l'histoire de la guerre.

» Si ces mesures ont été progressivement arrêtées, c'est seulement parce que, malheureusement, les éléments intransigeants ont toujours fini par s'opposer dans votre pays à une collaboration véritable.

« Vous avez vous-même exprimé le désir, monsieur le Maréchal, d'avoir un entretien avec moi pour trouver les bases d'une telle collaboration et pour les définir. J'ai accédé à ce désir, et nous avons eu, à Montoire, des conversations qui — j'en étais persuadé — auraient pu fournir les bases d'une détente générale. Ceux qui avaient intérêt à la guerre ont malheureusement réussi alors en France à faire échouer, après quelques semaines, cette collaboration, en invoquant des motifs qui étaient infiniment blessants pour ma personne.

« Je suis contraint de préciser ici que l'on a ouvertement prétendu que les cendres du fils de Napoléon n'ont été ramenées par moi à Paris que dans le but de vous y attirer, monsieur le Maréchal, et de vous mettre ainsi entre les mains de l'Allemagne. Je dois constater que c'est vous-même, monsieur le Maréchal, qui avez alors instamment demandé de pouvoir vous installer à Versailles, et que c'est moi qui m'y suis toujours opposé, en soulignant que le monde en tirerait — bien qu'à tort — la conclusion que le gouvernement français se trouvait au pouvoir de l'Allemagne.

« Bien que ces événements aient été en contradiction flagrante avec l'attitude que j'avais adoptée lors de l'armistice, je n'ai pas voulu en tirer de conséquence parce que je savais, et que je sais encore, qu'il se trouve parmi le peuple français des millions de travailleurs, de paysans et de bourgeois attachés à leur travail qui n'ont, en leur âme et conscience, rien de commun avec ces intrigues et qui ne désirent que la paix.

« Je dois encore préciser, monsieur le Maréchal, que je n'ai jamais pris l'initiative de prier un membre du gouvernement français de me rencontrer, et que c'est, au contraire, le gouvernement français lui-même qui a toujours pris l'initiative des conversations. Mes deux entretiens avec l'amiral Darlan ont eu lieu sur la demande expresse de celui-ci, agissant en votre nom, monsieur le Maréchal.

« Le débarquement des troupes anglo-américaines

en Afrique du Nord et du Nord-Ouest française, qui, ainsi qu'il s'est avéré depuis, s'est effectué en accord avec d'innombrables généraux et officiers traîtres, a mis fin aux conditions formulées dans le préambule de la convention d'armistice et obligé l'Allemagne à prendre immédiatement, avec son alliée, des mesures de sécurité nécessaires.

« Mais, le 11 novembre, je n'avais pas encore connaissance de tous les événements qui ont abouti à cette action anglo-américaine.

« Je sais aujourd'hui et vous savez également, Monsieur le Maréchal, que cette occupation a été effectuée sur le désir exprès de ces éléments français qui ont poussé autrefois à la guerre, et qui n'ont pas encore disparu, même actuellement en France, de l'atmosphère de la vie publique, et surtout de la vie militaire. Le fait que des généraux et des amiraux français, en grand nombre, n'ont pas tenu leur parole d'honneur donnée aux autorités allemandes, est en soi un fait regrettable. Mais le fait que vous, Monsieur le Maréchal, soyez obligé de reconnaître que ces généraux, ces amiraux et ces officiers ont violé le serment qu'ils vous avaient prêté, m'oblige à constater que

les conventions passées avec ces éléments sont absolument inutiles.

« Je vous transmets maintenant ci-joint les preuves montrant que, depuis l'entrée des troupes allemandes et italiennes le 11 novembre, des assurances formelles ont été données sous forme de déclarations engageant la parole d'honneur.

» Les ordres qui viennent d'être découverts montrent que ces déclarations ont été violées le jour même. En assurant que la marine française à Toulon lutterait contre toute attaque ennemie, l'amiral a trompé une fois de plus l'Allemagne et l'Italie. En effet, après avoir fait cette déclaration le 11 novembre, il envoyait le 12 novembre l'ordre de ne tirer en aucune circonstance en cas de débarquement éventuel de forces anglaises et américaines.

» De nombreuses autres violations des conventions d'armistice ont été découvertes depuis lors. Je dois, monsieur le Maréchal, porter maintenant les faits suivants à votre connaissance:

« 1°) J'ai conscience, Monsieur le Maréchal, que vous n'avez personnellement aucune part dans tous ces événements et que c'est vous, par suite, qui en souffrirez le plus.

« 2°) Je représente les intérêts d'un peuple à qui la guerre a été imposée, et qui, pour assurer son existence, doit lutter contre ceux qui ont provoqué cette guerre, et qui la continuent aujourd'hui dans le but d'anéantir toute l'Europe, et cela pour une clique judéo-anglo-saxonne européenne et en partie extra-européenne.

« 3°) Je suis obligé de continuer cette guerre au nom de ces millions d'hommes, non pas seulement de mon propre pays, qui se sont libérés de l'oppression capitaliste qui les pillait impitoyablement et qui ne sont pas disposés à devenir pour toujours les victimes d'une organisation internationale de pillage, ni à tolérer la destruction définitive de leur nationalité.

« 4°) Le peuple allemand, au nom duquel, Monsieur le Maréchal, je vous fais cette déclaration, n'a aucune haine contre le peuple français. Mais, en tant que Führer et représentant de ce peuple, je suis décidé à ne livrer sous aucun prétexte l'Allemagne, donc l'Europe entière, au chaos en tolérant les agissements des éléments qui ont provoqué cette guerre effroyable. Je prendrai donc position contre toute organisation, et surtout contre toutes ces personnes qui veulent empêcher, même pour l'avenir,

une collaboration entre les peuples français et allemand,

contre ces mêmes personnes auxquelles incombe déjà la responsabilité sanglante de la déclaration de guerre et qui paraissent croire que leur heure est venue d'ouvrir, dans le sud de l'Europe, une porte aux incursions de puissances extra-continentales.

« 5°) Après avoir eu connaissance des nouveaux manquements à la parole d'honneur dont se sont rendus coupables des officiers, des généraux et des amiraux français et de leur intention de livrer la France, comme ils l'ont fait pour l'Afrique du Nord, aux fauteurs de guerre judéo-anglais, j'ai donné l'ordre d'occuper immédiatement Toulon, d'empêcher le départ des bateaux ou de les détruire et de briser radicalement toute résistance, si c'est nécessaire. Il ne s'agit pas là d'un acte d'hostilité contre les officiers et soldats français qui ont le sens de l'honneur militaire, mais contre ces criminels pour lesquels il n'y a pas encore assez de sang répandu et qui cherchent à faire durer et à aggraver cette catastrophe.

« J'ai donc donné l'ordre de démobiliser toutes les unités de l'armée française qui, contre l'ordre des propres autorités françaises, sont excitées par des officiers à une résistance active contre l'Allemagne.

« 6°) Ces mesures auxquelles m'oblige l'attitude déloyale de vos amiraux et généraux ne sont pas dirigées, comme déjà dit, contre la France ou le Soldat français en soi. J'ai le plus ferme espoir — et je sais que mon Alliée partage le même avis — qu'il doit être possible de redonner à l'Etat français une armée dont les officiers seront assez obéissants envers leur Chef pour offrir les garanties nécessaires à l'exécution de tous accords et conventions conclus par leur pays.

« Si douloureux que cela puisse être pour vous en ce moment, Monsieur le Maréchal, vous concevrez aisément que l'on ne saurait imaginer un Etat viable sans une arme disciplinée et obéissante.

« Je ne voudrais pas terminer cette lettre sans vous assurer à nouveau que cette mesure, qui m'a été imposée, ne diminue en rien ma volonté de collaboration avec la France, mais constitue pratiquement l'une des conditions de sa réalisation.

« Je suis, d'autre part, fermement résolu à

aider la France à rentrer en possession des domaines coloniaux

qui, en dépit de toutes les allégations contraires, lui ont été volés par les Anglo-Saxons et à l'aider, en usant de tous les moyens dont dispose le Reich. L'Allemagne ni l'Italie n'avaient l'intention d'anéantir l'empire colonial français. Il appartient aux autorités françaises d'accepter les mesures indispensables qui ont été prises par l'Allemagne de façon qu'il n'y ait pas de nouvelle effusion de sang et de créer, au contraire, les conditions nécessaires à une collaboration réellement féconde, au plus grand profit des parties intéressées.

« Le maréchal von Rundstedt est, en ce qui concerne l'action allemande, qualifié pour prendre toutes les décisions nécessaires et se tiendra en tout temps à votre disposition, Monsieur le Maréchal.

« Je termine cette lettre avec l'espoir qu'une collaboration sera ainsi inaugurée. Nous n'attendons de la part de la France rien d'autre qu'une attitude loyale et une juste compréhension des destins de l'Europe.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'assurance de mon hommage personnel.

Adolf Hitler. »

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

taine empanachée [illegible]
tes.

Enfonçons-nous dans les rues étroites de la vieille ville, qui seraient sordides si elles n'avaient au bout une échappée sur l'étendue bleue, et si le souffle du Faron ne s'y engouffrait en charriant l'odeur des pins jusque sur le quai Cronstadt.

[illegible] platanes. Ce sont les fraîches petites Toulonnaises pimpantes dans leur robe de cretonne à la « provençale ».

C'est le cours Lafayette et son marché. Le marché du cours Lafayette, ce sont les melons en pyramide, les figues éclatées au soleil, les « pommes d'amour » cramoisies, les paniers de

la sonnerie aiguë du tramway qui vous arrache à votre solitude.

Toulon vous rappelle à ses bals nocturnes au son de l'accordéon, dans les cafés du port où les marins aux yeux bleus, après une longue absence, goûtent les plaisirs de l'escale.

E. Cabire.

LA VIE ECONOMIQUE

L'Europe et ses matières premières

par Hans Kehrl, rapporteur général au ministère de l'Economie du Reich

« L'aspect économique de la nouvelle Europe, telle qu'elle est en train de se construire au feu de cette guerre, sera marqué par deux traits essentiels : le travail communautaire et la liberté économique. » Cette phrase, prise dans un discours de M. W. Funk, ministre du Reich, sur l'avenir économique de l'Europe nouvelle, en indique les lignes principales. Elle s'applique tout particulièrement aux divers problèmes afférant aux matières premières dont le continent a besoin. Aussi pourrait-on, en la modifiant quelque peu, formuler la pensée qui s'en dégage comme suit : « La liberté économique ne se laisse acquérir qu'à l'aide d'un travail communautaire ».

Conformément à la thèse célèbre que « l'esprit qui désire le mal peut cependant créer le bien sans le vouloir », on pourrait affirmer que c'est justement la politique militaire et économique de nos adversaires qui inculque à l'Europe, soumise au blocus, l'idée de plus en plus claire d'une unité économique et, en particulier, l'idée d'une unité basée sur l'exploitation commune des matières premières disponibles. D'un mois à l'autre, et à mesure que le temps passe, tous les peuples européens reconnaissent de plus en plus les liens indissolubles qui les unissent entre eux. Car tous les peuples impliqués dans cette guerre finiront par reconnaître cette vérité première, à savoir qu'il faut que l'espace européen soit dorénavant immunisé contre les effets de n'importe quel blocus extérieur.

Il y a longtemps que l'Allemagne, — grâce au clair jugement du Führer, — a compris que la garantie de ses bases alimentaires et de ses matières premières constituent une condition des plus importantes de son existence nationale, et qu'elle a réussi à réaliser intégralement cette sécurité nécessaire ; de même, l'Italie s'est engagée résolument et avec un succès manifeste sur la même voie, guidée par ses autorités. A présent, il s'agit d'étendre cette lutte pour l'indépendance alimentaire et industrielle sur l'Europe entière, afin de rendre toutes les sources dont ce continent dispose accessibles à une mise en valeur et à une exploitation communautaire. Dans ce domaine, nulle rivalité, nulle envie ne sont permises et ne doivent exister. Toute région européenne qui n'a pas encore mis à profit les possibilités offertes, ou qui n'est parvenue que tardivement à la compréhension de la nécessité de l'autarcie des matières premières, doit être incitée à une exploitation très intensive de toutes ses richesses ; elle peut compter toujours sur le soutien efficace des puissances de l'Axe.

Mais il s'agit non seulement de l'extraction ou de la fabrication des matières premières ; car leur utilisation rationnelle constitue également un problème, auquel l'Europe entière est intéressée. Même si, après la guerre, notre continent pourra disposer de ses propres matières premières, des matières premières des colonies africaines et des produits d'échange provenant du Proche-Orient et du grand espace japonais, il ne sera pas à même cependant de faire une politique économique de gaspillage. En effet, les temps sont révolus où les richesses naturelles étaient considérées comme inépuisables, parce que l'on ne tenait nullement compte des exigences formidables découlant d'une industrialisation progressive et d'un relèvement constant du standard de la vie.

Dans le discours mentionné plus haut, M. Funk a souligné l'importance des grands espaces de l'Orient bolcheviste, espaces rendus désormais économiquement accessibles à l'Europe. Aussi une mise en valeur rationnelle des richesses agricoles de ces vastes étendues de terre noire et un développement intensif des richesses naturelles contenues dans le sol de ces immenses contrées constitueront un apport très considérable à l'œuvre de la libération économique de l'Europe.

Enfin, les techniciens et les chimistes, les ingénieurs et les administrateurs, délégués par les diverses nations européennes, se chargeront de compléter les lacunes, en subvenant aux nécessités et aux besoins du continent, grâce à la science et à l'ingéniosité de l'homme européen. Car nous ne sommes qu'au début du « siècle de la chimie » dont les possibilités immenses ne seront révélées qu'aux générations futures, mais dont on peut d'ores et déjà prévoir le triomphe, si l'on jette un regard sur la voie parcourue par le Reich et par l'Italie depuis cinq ans.

Ce que, durant ce laps de temps, l'Allemagne et l'Italie ont obtenu de haute lutte dans ce domaine, servira de base solide, sur laquelle l'existence européenne pourra se fonder à l'avenir. Ainsi l'indépendance complète de l'Europe au point de vue de ses matières premières se trouvera garantie définitivement.

Les répercussions de la loi « prêt et bail » sur l'économie britannique

Le correspondant à Washington du *Daily Mail* annonce que des négociations sont en cours dans la capitale américaine entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ces pourparlers résultent de la situation difficile créée à l'industrie britannique par l'impossibilité où se trouvent les Etats-Unis de tenir tous leurs engagements envers la Grande-Bretagne dans le cadre de la loi « prêt et bail ». A la suite de ces négociations, un nouvel accord a été conclu. Une de ses clauses essentielles prévoit que les fournitures accordées par les Etats-Unis seront effectivement livrées.

Mais l'accord « prêt et bail » n'atteint pas seulement l'industrie britannique. Comme l'a fait remarquer le député conservateur Sir Patrick Hannon, tout l'ensemble des exportations britanniques en pâtit dangereusement. Parlant devant l'Association des Industriels britanniques, dont il est le Président, Sir Hannon a déclaré que l'accord « prêt et bail » était un dur coup pour le commerce extérieur anglais : « En donnant son adhésion à ce système, la Grande-Bretagne a paralysé son commerce d'outre-mer. Sans cet accord, il eût toujours été possible, même en temps de guerre, de produire dans les Dominions ou les colonies les denrées que l'Angleterre exporte en temps normal. Mais aujourd'hui, il faut demander aux autorités américaines compétentes l'autorisation de maintenir tel ou tel article sur la liste des exportations. A la fin de cette guerre, l'industrie britannique sera réduite à un état squelettique par le manque d'exportations et ce n'est pas l'Etat qui pourra lui venir en aide, puisqu'il devra, d'autre part, faire face à une dette d'environ 20 milliards de livres. Il est donc fort à craindre qu'à l'avenir, pour le commerce avec son propre Empire, l'Angleterre ne soit pas à même de lutter contre la concurrence de certains Etats ».

Commentant ces déclarations, le *Daily Herald* y voit un cas typique de l'égoïsme des capitalistes britanniques, qui ne pensent qu'à leur intérêt immédiat. « Ce qui leur échappe, déclare le journal, c'est que les jours dorés du passé ne reparaîtront pas à la fin de la guerre. Les décisions que l'on avait prises à la Conférence d'Ottawa sont aujourd'hui caduques : l'Empire britannique n'appartient plus à la Grande-Bretagne, mais aux peuples qui le composent. »

EN BREF...

Les clauses du nouvel accord commercial hispano-argentin

Le récent accord commercial hispano-argentin donnera à l'industrie textile espagnole un développement accéléré. Les usines de Catalogne traiteront la laine et le coton brut provenant d'Argentine et le manufactureront. L'Espagne enverra surtout à l'Argentine des métaux travaillés, des machines textile, des tours. Le transport de ces différentes matières sera assuré grâce à la création d'une importante flotte commerciale hispano-argentine. Cette flotte, dont la moitié du tonnage naviguerait sous pavillon argentin et l'autre sous pavillon espagnol, serait dotée d'une administration mixte composée des représentants des deux pays. Son rôle serait prévu non seulement pour la durée du conflit, mais pour le temps de paix. D'autre part, un port franc serait concédé en Espagne à l'Argentine, et c'est un port méditerranéen qui serait choisi.

BANNIERE ETOILEE



Pourquoi les Américains ouvrent les prisons dans l'Afrique du Nord

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

PARISER ZEITUNG, 28 de Noviembre de 1942

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Pol.G.

Guerra 479

OFICINA DE CLAVE
★ 2 DIC. 1942 ★
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA CIFRADO Nº 1497

Vichy, 1/1 diciembre de 1942

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores
Buenos Aires

Nº 293.- El Agregado Militar me anuncia su inminente llegada. Si otros motivos no la impidieran, la toma de posesión sería interpretada por este Gobierno y pueblo como una delicada manifestación de parte de un amigo que no les abandona en su hora aciaga. Fuera supérfluo señalar las consecuencias gratísimas sobre el sentimiento nacional francés de este hecho que por razón de circunstancia cobraría una significación muy diferente de la ordinaria.

Olivera

ANOTADO

Es traducción.

Buenos Aires, diciembre 2 de 1942.
Transcríbase al Ministerio de Guerra.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
7 DIC. 1942
Dirección
General Asuntos Políticos

Bs As. Diciembre 2/942.
Agregue a sus
Antecedentes -

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Juan 479.

A.P.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

385/I
Reservada

en Vichy, 1° de Diciembre de 1942

Señor Ministro:

Frente a los dolorosos acontecimientos que vive la Francia, frente a la terrible sucesión de catástrofes que lo van aproximando al aniquilamiento, las reacciones de Vichy y de Paris, exponentes de las dos zonas, son completamente diferentes. A Vichy puede creérsele en Europa y tambien sin abuso de suspicacia en Africa, pero Paris está en su sitio, en el lugar de Francia donde siempre le hemos conocido, -el corazón. Lo prueba su prensa, que disminuida y censurada, encuentra todavia en su miseria el acento y la substancia de los grandes dias. Como un ejemplo acompaño un editorial de Les Nouveaux Temps, adalid de la colaboración, sin duda con mayor convicción y mejor sinceridad que no importa que círculo o que hombre de Vichy.

ANOTADO

Saludo al Señor Ministro con mi más alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

Buenos Aires, mayo 17 de 1943.
Acúsese recibo por planilla.

MINISTERIO
RELACIONES EXT...
17 MAY. 1943

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

DES DERNIERES TRAHISONS A LA DERNIERE CHANCE

AUJOURD'HUI 28 novembre 1942, la France ne possède plus *réellement* ni un pouce de son territoire métropolitain, ni un pouce de son Empire, ni l'ombre d'une armée de terre ou d'air, ni un bâtiment de guerre. Elle a tout perdu, SAUF SON ULTIME CHANCE D'AVENIR.

Autrement dit, si la France conserve encore un chef d'Etat, un gouvernement et un Etat, c'est uniquement parce que le Führer, en politique génial et chevaleresque, veut, pour la dernière fois sans doute, faire confiance aux Français partisans d'une irrévocable intégration de la France dans l'Axe européen.

Hors cette confiance, il n'y a plus, pour notre pays, aucun espoir d'existence indépendante. *Aucun*, car il faudrait être insensé pour croire à une victoire finale des Anglo-Américains ou aux avantages que comporterait pour notre peuple cette victoire irréalisable.

Telle est la situation que le pays doit regarder en face s'il ne veut pas qu'après la date du 27 novembre 1942 le mot *fin* s'inscrive au terme de l'histoire de la France.

Comment cette France a-t-elle pu ainsi rouler au fond du précipice ? La lettre, admirable de clairvoyance et d'exactitude, que le Führer a adressée hier au maréchal Pétain l'explique avec une clarté parfaite. En réalité, la France n'était plus française depuis de longues années. L'or juif, l'or anglais, l'or américain, l'or soviétique l'avaient asservie et pourrie au cours d'un quart de siècle. Bercés dans la mollesse inhérente au climat de leur beau pays, dupés par un régime d'apparente liberté individuelle qui servait d'alibi à la toute-puissance d'un capitalisme dirigé de Londres et de New-York, persuadés qu'ils pouvaient béatement et paresseusement vivre en rentiers d'une victoire qu'ils n'auraient jamais pu remporter seuls et qui, par là même, n'avait qu'un caractère illusoire, *les Français n'étaient plus ni véritablement indépendants ni virils*. Ignares, invertébrés ou asservis à des directives étrangères, les chefs responsables de la nation ne faisaient, dans les circonstances les plus favorables, que composer sans agir avec des forces et avec des courants contradictoires. Et ceux d'entre eux, hélas ! fort rares, qui demeuraient vraiment français, se trouvaient tantôt réduits à l'impuissance, tantôt éliminés du pouvoir — tels Aristide Briand, Pierre Laval ou Georges Bonnet. Le jour où MM. Roosevelt, Churchill et Staline voulurent une guerre à laquelle la France n'était ni moralement ni techniquement préparée — une guerre à laquelle la France avait tout à perdre, rien à gagner, et qui devait inévitablement s'achever par une défaite — la France obéit. Et elle fut battue, battue comme toutes les autres nations qui ont tenté de s'opposer à l'irrésistible poussée des cent millions d'Allemands résolus à assurer, avec leur indépendance, celle de l'Europe ; battue comme le seront les Soviets, l'Empire britannique et les Etats-Unis.

Mais, quoique battue, la France demeurait vivante et partiellement libre. Généreux, confiant, son vainqueur avait laissé dépourvus de toute occupation les deux cinquièmes de son territoire et la totalité de son Empire. Généreux, confiant, le vainqueur avait laissé à notre pays une armée, une aviation et la totalité de sa marine de guerre. Bien plus, ce vainqueur se conduisait en territoire occupé avec une telle modération, une telle cordiale correction, que les habitants de ce territoire avaient pu reprendre leur existence quotidienne suivant un rythme à peu près normal — et dans des conditions matérielles plus avantageuses même que celles qui régissaient les habitants de la France non occupée. Enfin, généreux et confiant, le vainqueur tendait la main au gouvernement de la France et acceptait à plusieurs reprises des conversations qui pouvaient s'achever par un rapide retour de la nation à une indépendance totale au sein d'une Europe associée.

Malgré la guerre déclarée par notre pays, malgré l'écrasement militaire subi par notre pays, RIEN n'était donc perdu pour celui-ci. TOUT pouvait être sauvé. Il suffisait de voir clair, de surmonter la défaite comme le vainqueur surmontait sa victoire, de *choisir* et d'AGIR. C'est ce qu'affirmèrent les « collaborateurs » qui, autour du Maréchal, prirent le pouvoir. Ils avaient déjà arraché à la France ses colonies océaniennes, l'Afrique-Equatoriale, la Syrie, le Liban et Madagascar. Ils se lancèrent à l'assaut du Maroc et de l'Algérie, menaçant aussi la Tunisie, la Corse et le littoral méditerranéen de l'Europe. Le 11 novembre, le Führer constatait que, dans ces conditions, il lui était impossible de ne point prendre des mesures à la fois défensives et contre-offensives. En même temps, le gouvernement de la France constatait que l'Angleterre et les Etats-Unis avaient porté une guerre d'agression en territoire français et donnait l'ordre à ses troupes de coopérer avec celles de l'Axe pour défendre le sol métropolitain et reconquérir le sol africain. *L'adhésion de la France à la nouvelle Europe se réalisait dans les faits en attendant de se réaliser dans le droit* Et, à titre de réciprocité, le Führer décidait de faire confiance à ceux des éléments de l'armée française d'Afrique qui semblaient demeurer fidèles à leur gouvernement, de faire confiance à la marine de guerre française, de faire confiance à l'armée française d'armistice... A son tour, le Maréchal accentuait sa politique extérieure et intérieure en accordant à M. Pierre Laval des pouvoirs considérablement accrus. Encore une fois, tout pouvait être sauvé.

Alors, la trahison a atteint son maximum et joué le reste de ses cartes. La plupart des chefs militaires d'Afrique qui n'avaient pas passé à la dissidence s'y sont précipités. Bon nombre d'officiers de l'armée d'armistice étaient prêts à les imiter. Le même état de choses existait à Toulon, où le lendemain même du jour où l'on jurait solennellement de défendre la portion de territoire national confiée à l'honneur et à la vigilance de notre marine, on adressait une circulaire secrète aux subordonnés pour leur enjoindre de ne tirer en aucune circonstance en cas de débarquement éventuel de forces anglaises et américaines ! Simultanément, de nombreux hauts fonctionnaires des administrations civiles de l'Etat présentaient leur démission au gouvernement ou, plus simplement encore, s'enfuyaient en Afrique. LA DESOBEISSANCE DE L'ARMEE ET DE LA MARINE AUX ORDRES DU MARECHAL ETAIT A PEU PRES COMPLETE. La trahison, installée partout comme nous l'avions précisé à cette place le 24 novembre encore, *la trahison se découvrait*.

Il y avait là des éléments, hélas ! plus que suffisants pour *tout perdre* et pour justifier non seulement les mesures édictées hier par le Führer, mais des mesures plus draconiennes et plus définitives encore, analogues à celles qui ont été prises par le Reich dans d'autres régions d'Europe qui, précisément, ne sont désormais *plus que des régions*.

La sagesse et la générosité du chef de l'Allemagne nouvelle en ont décidé autrement et non seulement conservent à la France son chef d'Etat, son chef de gouvernement, son gouvernement et son administration civile, mais encore offrent à la France une dernière chance de salut national dans une Europe équitablement associée.

Sans demander à notre pays autre chose qu'une juste compréhension et une attitude loyale, le Führer promet à la France de l'aider, par tous les moyens dont il dispose, à reconquérir ses domaines coloniaux. Il promet au Maréchal de lui laisser reconstituer une armée, une marine et une aviation enfin obéissantes, fidèles et « aveuglément dévouées ». Il réitère l'offre d'une « collaboration réellement féconde au plus grand profit des parties intéressées ». Epurez votre pays, dit en substance le Führer, redonnez-lui de la force disciplinée et prenez la main que je vous tends — et la France vivra, prospérera...

Hier, une fois de plus, la France pouvait tout perdre.

Aujourd'hui, pour la dernière fois, la France peut tout sauver.

Ainsi, aux ultimes et suprêmes trahisons, ne correspond pas la suprême condamnation, mais l'ultime espoir. Et de tout ce honteux et horrible drame peut sortir non point un mal, mais, comme l'écrit le Führer, « au contraire un bien pour la France ».

dante. *Aucun*, car il faudrait être insensé pour croire à une victoire finale des Anglo-Américains ou aux avantages que comporterait pour notre peuple cette victoire irréalisable.

Telle est la situation que le pays doit regarder en face s'il ne veut pas qu'après la date du 27 novembre 1942 le mot *fin* s'inscrive au terme de l'histoire de la France.

◆

Comment cette France a-t-elle pu ainsi rouler au fond du précipice ? La lettre, admirable de clairvoyance et d'exactitude, que le Führer a adressée hier au maréchal Pétain l'explique avec une clarté parfaite. En réalité, la France n'était plus française depuis de longues années. L'or juif, l'or anglais, l'or américain, l'or soviétique l'avaient asservie et pourrie au cours d'un quart de siècle. Bercés dans la mollesse inhérente au climat de leur beau pays, dupés par un régime d'apparente liberté individuelle qui servait d'alibi à la toute-puissance d'un capitalisme dirigé de Londres et de New-York, persuadés qu'ils pouvaient béatement et paresseusement vivre en rentiers d'une victoire qu'ils n'auraient jamais pu remporter seuls et qui, par là même, n'avait qu'un caractère illusoire, *les Français n'étaient plus ni véritablement indépendants ni virils*. Ignares, invertébrés ou asservis à des directives étrangères, les chefs responsables de la nation ne faisaient, dans les circonstances les plus favorables, que composer sans agir avec des forces et avec des courants contradictoires. Et ceux d'entre eux, hélas ! fort rares, qui demeuraient vraiment français, se trouvaient tantôt réduits à l'impuissance, tantôt éliminés du pouvoir — tels Aristide Briand, Pierre Laval ou Georges Bonnet. Le jour où MM. Roosevelt, Churchill et Staline voulurent une guerre à laquelle la France n'était ni moralement ni techniquement préparée — une guerre à laquelle la France avait tout à perdre, rien à gagner, et qui devait inévitablement s'achever par une défaite — la France obéit. Et elle fut battue, battue comme toutes les autres nations qui ont tenté de s'opposer à l'irrésistible poussée des cent millions d'Allemands résolus à assurer, avec leur indépendance, celle de l'Europe ; battue comme le seront les Soviets, l'Empire britannique et les Etats-Unis.

Mais, quoique battue, la France demeurait vivante et partiellement libre. Généreux, confiant, son vainqueur avait laissé dépourvus de toute occupation les deux cinquièmes de son territoire et la totalité de son Empire. Généreux, confiant, le vainqueur avait laissé à notre pays une armée, une aviation et la totalité de sa marine de guerre. Bien plus, ce vainqueur se conduisait en territoire occupé avec une telle modération, une telle cordiale correction, que les habitants de ce territoire avaient pu reprendre leur existence quotidienne suivant un rythme à peu près normal — et dans des conditions matérielles plus avantageuses même que celles qui régissaient les habitants de la France non occupée. Enfin, généreux et confiant, le vainqueur tendait la main au gouvernement de la France et acceptait à plusieurs reprises des conversations qui pouvaient s'achever par un rapide retour de la nation à une indépendance totale au sein d'une Europe associée.

Malgré la guerre déclarée par notre pays, malgré l'écrasement militaire subi par notre pays, RIEN n'était donc perdu pour celui-ci. TOUT pouvait être sauvé. Il suffisait de voir clair, de surmonter la défaite comme le vainqueur surmontait sa victoire, de *choisir* et d'AGIR. C'est ce qu'affirmèrent les « collaborationnistes » — et c'est dans ce sens que commencèrent à travailler le Maréchal et Pierre Laval. Et ce fut la politique de Montoire.

Mais les complices restés en France des hommes qui avaient déclaré la guerre et qui l'avaient perdue veillaient. Installés aux leviers de commande vichyssois, tapis dans les directions des ministères et dans les états-majors, ils étaient résolus à servir jusqu'au bout leurs maîtres anglo-américains. Ce fut le 13 décembre 1940, organisé et utilisé par ce Darlan dont le souci obsédant a visiblement été de maintenir à la disposition de Washington et de Londres tout ce que l'Allemagne avait laissé à la France comme forces disponibles — de ce Darlan auquel la justice immanente refuse aujourd'hui la latitude de recevoir le prix de sa machiavélique trahison. Ce fut l'année 1941, durant laquelle les prisonniers restèrent prisonniers, durant laquelle continuèrent à se désarticuler les cadres nationaux, durant laquelle le pays continua à s'affaiblir moralement et matériellement. Enfin, au printemps 1942, le glorieux soldat de Verdun perçut l'immensité du danger, rappela au pouvoir M. Pierre Laval et décida de reprendre l'œuvre de Montoire. Encore une fois, tout pouvait être sauvé.

C'est alors que MM. Churchill et Roosevelt estimèrent qu'ils ne pouvaient conserver davantage le masque d'une hypocrite amitié et obligèrent leurs complices français à en faire *L'adhésion de la France à la nouvelle Europe s'effectuait dans les faits en attendant de se réaliser dans le droit* Et, à titre de réciprocité, le Führer décidait de faire confiance à ceux des éléments de l'armée française d'Afrique qui semblaient demeurer fidèles à leur gouvernement, de faire confiance à la marine de guerre française, de faire confiance à l'armée française d'armistice... A son tour, le Maréchal accentuait sa politique extérieure et intérieure en accordant à M. Pierre Laval des pouvoirs considérablement accrus. Encore une fois, tout pouvait être sauvé.

Alors, la trahison a atteint son maximum et joué le reste de ses cartes. La plupart des chefs militaires d'Afrique qui n'avaient pas passé à la dissidence s'y sont précipités. Bon nombre d'officiers de l'armée d'armistice étaient prêts à les imiter. Le même état de choses existait à Toulon, où le lendemain même du jour où l'on jurait solennellement de défendre la portion de territoire national confiée à l'honneur et à la vigilance de notre marine, on adressait une circulaire secrète aux subordonnés pour leur enjoindre de ne tirer en aucune circonstance en cas de débarquement éventuel de forces anglaises et américaines ! Simultanément, de nombreux hauts fonctionnaires des administrations civiles de l'Etat présentaient leur démission au gouvernement ou, plus simplement encore, s'enfuyaient en Afrique. LA DESOBEISSANCE DE L'ARMEE ET DE LA MARINE AUX ORDRES DU MARECHAL ETAIT A PEU PRES COMPLETE. La trahison, installée partout comme nous l'avions précisé à cette place le 24 novembre encore, *la trahison se découvrait*.

◆

Il y avait là des éléments, hélas ! plus que suffisants pour *tout perdre* et pour justifier non seulement les mesures édictées hier par le Führer, mais des mesures plus draconiennes et plus définitives encore, analogues à celles qui ont été prises par le Reich dans d'autres régions d'Europe qui, précisément, ne sont désormais *plus que des régions*.

La sagesse et la générosité du chef de l'Allemagne nouvelle en ont décidé autrement et non seulement conservent à la France son chef d'Etat, son chef de gouvernement, son gouvernement et son administration civile, mais encore offrent à la France une dernière chance de salut national dans une Europe équitablement associée.

Sans demander à notre pays autre chose qu'une juste compréhension et une attitude loyale, le Führer promet à la France de l'aider, par tous les moyens dont il dispose, à reconquérir ses domaines coloniaux. Il promet au Maréchal de lui laisser reconstituer une armée, une marine et une aviation enfin obéissantes, fidèles et « aveuglément dévouées ». Il réitère l'offre d'une « collaboration réellement féconde au plus grand profit des parties intéressées ». Epurez votre pays, dit en substance le Führer, redonnez-lui de la force disciplinée et prenez la main que je vous tends — et la France vivra, prospérera...

Hier, une fois de plus, la France pouvait tout perdre.

Aujourd'hui, pour la dernière fois, la France peut tout sauver.

Ainsi, aux ultimes et suprêmes trahisons, ne correspond pas la suprême condamnation, mais l'ultime espoir. Et de tout ce honteux et horrible drame peut sortir non point un mal, mais, comme l'écrit le Führer, « au contraire un bien pour la France ».

Le Maréchal et le gouvernement l'ont immédiatement compris et apprécié, ainsi qu'en font foi les ordres donnés par Vichy à tous ceux qui sont demeurés fidèles à ses consignes. Le sang n'a pas coulé. L'épuration a commencé.

Mais il ne reste plus aux Français que leur chef, leur gouvernement et eux-mêmes. Le territoire reste à libérer par une collaboration loyale et active. L'armée et l'aviation, dissoutes par suite de la félonie de leurs chefs, restent à recréer. La flotte, coulée dans des conditions absolument inexplicables, reste partie à renflouer, partie à reconstruire.

Et tout ceci n'est possible que *par* la collaboration et *dans* la collaboration, malgré l'incompréhension d'une partie des Français qu'égarent encore des passions funestes, malgré la résistance d'une trahison qui ne s'est pas encore entièrement dévoilée...

Tous les collaborationnistes ne seront pas trop nombreux pour accomplir une tâche aussi gigantesque.

Leur heure est venue — et s'ils ne la saisissent pas, LA FRANCE EST MORTE.

Qu'attend-on pour leur donner *tous* les leviers de commande et pour les mettre en mesure de se dévouer au salut du pays, qui, s'ils réussissent, ne leur ménagera pas, demain, une reconnaissance qu'ils ne demanderont d'ailleurs pas ?

Jean LUCHAIRE.

Les N. I.
29.XI.

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

MESA DE ENTRADAS Y [illegible] DIRECCIÓN GENERAL [illegible] ASUNTOS POLÍTICOS (EUROPA)

479.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

No.634.

Berlin, 1º de Diciembre de 1942.-

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
-7 JUL. 1943
MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES Y CULTO

Señor Ministro:

Los circulos políticos y la prensa alemana, que habían guardado la más completa reserva acerca de los acontecimientos ocurridos en Francia desde el 26 del pasado mes de Noviembre, empiezan solo ahora a formular ciertos comentarios, indudablemente tendenciosos, sobre la carta dirigida por el Canciller Hitler al Mariscal Pétain, cuyo texto completo he tenido el honor de remitir a V.E. por nota No.630, de 30 de Noviembre ppdo. Dícese que ese documento "hace destacar en forma que no deja lugar a dudas, la intención que tiene Alemania, no solo de continuar síno también de intensificar la labor de colaboración con Francia." Hácese notar, además, que el Führer formula en su carta algunas concesiones concretas, de las cuales "Francia puede sentirse satisfecha y contenta", siempre que se muestre dispuesta para una nueva colaboración de acuerdo con las directivas impuestas por Alemania. Una de esas concesiones sería la reconstrucción de "una nueva Francia armada que constituya un instrumento seguro y leal de la política del Mariscal y de la colaboración de Francia con el Eje y con Europa."

ANOTADO

Partiendo de ese punto de vista alemán, considérase que la desmovilización del ejército francés, que actualmente se está llevando a cabo, no es síno una medida de carácter temporal, puesto que, hasta que se forme un nuevo ejército, se ofrece a Francia la ayuda militar alemana para

//////

A Su Excelencia el Señor Ministro de Relaciones Exteriores y Culto, Doctor Enrique Ruiz Guiñazú.-
Buenos Aires

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

que reconquiste su Imperio colonial. "Por lo tanto, dice el oficioso "Dienst Aus Deutschland", Francia no tiene porqué temer la pérdida parcial o total de sus intereses coloniales,como consecuencia de la situación actual, siempre que colabore con el Eje." Otros órganos de información van más lejos aún, pués consideran que las garantías que ofrece el Reich son tan "amplias y concretas", que las relaciones germano-francesas, aúnque momentáneamente modificadas, "no han experimentado ningún cambio fundamental" y que ahora,con la eliminación de los generales y almirantes traidores y de sus cómplices y de la desaparición de las camarillas políticas, el Gobierno Pétain-Laval podrá trabajar activamente, al lado de Alemania, en bien del destino común de Europa.

Desde el punto de vista militar, las medidas adoptadas por el Eje con relación al Ejército y a la flota francesa se consideran que representan un gran revés para los anglo-americanos en el sentido de una colaboración de las tropas y marina francesas en las operaciones de desembarco en las costas francesas.

Saludo a V.E. con mi más alta y distinguida consideración.

Encargado de Negocios a.i.

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

Acúsese recibo.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
15 JUL 1943
Dirección General Asuntos Políticos

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

D.A.P.
(G)
128

Señor Encargado de Negocios:

Tengo el agrado de acusar recibo a la nota de S.S. No. 634 de diciembre 1º de 1942, sobre comentarios alemanes a la carta que el Señor Hitler dirigiera el 26 de noviembre al Mariscal Petain.

Saludo a S.S. con mi distinguida consideración.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
15 JUL 1943
Dirección General Asuntos Políticos

CARLOS M. KIER
DIRECTOR DE ASUNTOS POLITICOS

A S.S. el Encargado de Negocios ad interim de la República Argentina en Alemania, Señor Luis S.Luti.

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
14 MAY. 1943
Dirección
General Asuntos Políticos

A.P

en Vichy, 3 de Diciembre de 1942

Confidencial

387/I

Fasc. 479.

Señor Ministro:

Este gobierno se encuentra evidentemente embarazado no tanto por las noticias que han circulado, quizás mas numerosas y exajeradas en Vichy que en el extranjero, sobre las resistencias e imaginarios heroismos de las tripulaciones, como por el hecho mismo del hundimiento voluntario, para el cual, surge de los propios textos, existia una orden permanente. Una orden que dada las circunstancias en que fué dada y mantenida no preveia sino una tentativa alemana. Se dice que el jefe del gobierno anunció la determinación del Fuhrer a media noche, la vispera, con lo cual no se explica en las varias horas hasta el hundimiento, no haya habido manera de revocarla.

ANOTADO

El hecho de que dos, tal vez tres de los cuatro submarinos que lograran escapar hayan hecho rumbo a Argel y que no se sepa que hayan pretendido hundirse los barcos anclados en Dakar y la Martinica, al caer las dos oficial y realmente en manos de los aliados, serviria para demostrar, si una prueba más fuese necesaria, cual era el estado de espíritu de la marina, estado de espiritu que le era común con el pequeño ejercito del armisticio y con la inmensa mayoria de la población y buena parte del gobierno.

Acompaño la nota oficiosa.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

Ricardo Olivera

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-----nos Aires, mayo 17 de 1943.

Acúsese recibo por planilla.

MINIST... RELACIONES ...
17 MAY. 1943
Direc.
General Asun...

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Après le sabordage de la flotte française

CE QUE FURENT LES ÉVÉNEMENTS du 27 novembre à Toulon

Vichy, 1er décembre. — Les rumeurs les plus tendancieuses, les interprétations les plus erronées, entretenues par les propagandes étrangères, continuent à circuler au sujet des récents événements de Toulon. Ces rumeurs, absolument dénuées de tout fondement, portent à la fois sur les circonstances dans lesquelles une importante partie de la flotte française s'est sabordée dans le port de Toulon et sur le nombre des officiers et marins qui auraient succombé au cours de ces incidents dramatiques.

Les indications les plus précises ont pourtant été données le jour même par le gouvernement, en ce qui concerne le premier point et, dès le lendemain, en ce qui concerne le nombre exact des victimes.

Rappelons que c'est à une heure tardive que le chef du gouvernement, dans la nuit de jeudi à vendredi, a eu connaissance des mesures décidées par le chancelier Hitler. Le chef du gouvernement, qui s'était rendu aussitôt chez le Maréchal, a convoqué ensuite les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'aviation. Des instructions étaient aussitôt données, de la part du Maréchal, et du gouvernement, par les secrétaires d'Etat intéressés, aux autorités dépendant d'eux afin d'éviter tout incident.

Mais, on sait que les mesures décidées par le gouvernement allemand étaient déjà en pleine exécution au moment même où se réunissaient les ministres intéressés, et que la flotte était en train de se saborder.

Un communiqué de l'Amirauté française devait d'ailleurs préciser par la suite que des instructions générales, remontant à l'armistice, et souvent rendues publiques, avaient été données aux chefs de la marine de saborder leurs bâtiments, plutôt que de les laisser occuper par quelque force étrangère que ce soit.

Ce même communiqué indique d'autre part que l'amiral Abrial, dès qu'il eut connaissance des faits qui se déroulaient à Toulon, essaya d'entrer en communication avec les autorités locales. Il ne put se mettre en rapport qu'avec l'officier de service à la préfecture maritime, qui lui-même n'était plus en liaison avec la flotte car, déjà, les sabordages s'effectuaient, la marine obéissant d'ailleurs ainsi, selon les traditions, aux ordres permanents qu'elle avait reçus.

Tout autre interprétation des événements doit donc être considérée comme absolument contraire à la réalité.

Il en est de même en ce qui concerne le nombre des victimes. Des chiffres fantastiques ont été publiés. Il a été dit que certains commandants de navires, voire certains équipages, avaient péri en sabordant leurs vaisseaux. L'imagination aidant, on a été jusqu'à énoncer un chiffre des morts supérieur à celui des effectifs de la flotte de Toulon. La vérité est tout autre. La liste nominative des victimes a été publiée. Elle comprend six morts, dont un officier, et vingt-cinq blessés.

Devant ces morts, devant ces blessés, la France entière s'incline avec émotion et respect. Notre marine, à travers les multiples épreuves qu'elle a subies depuis l'armistice, est toujours restée digne d'elle-même et de ses hautes traditions d'honneur et de courage. Et ce n'est pas en tentant de donner aux événements de Toulon un caractère romancé qu'ils n'ont pas eu, que l'on ajoutera à sa gloire. Ce qui importe d'abord, c'est la vérité. Nos marins, qui ont toujours su remplir admirablement leur devoir, ne demandent rien d'autre. (O. F. I.)

LE SORT DES QUATRE SOUS-MARINS QUI ONT QUITTE TOULON

Vichy, 1er décembre. — Un des quatre sous-marins qui avaient quitté Toulon le 27 novembre, l' « Iris », a été désarmé à Barcelone.

Un second, le « Glorieux », ancré dans le port de Valence, en est reparti.

Deux autres, le « Casablanca » et le « Marsouin », sont à Alger. (O.F.I.).

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Juicio 479.

MESA DE ENTRADAS y EXPEDICIONES
DIRECCION GENERAL DE ASUNTOS POLITICOS (EUROPA)

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

389/I

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
13 MAY 1943
MINISTERIO de RELACIONES EXTERIORES y CULTO

en Vichy, 3 de Diciembre de 1942

Señor Ministro:

El Almirante Abrial, nuevo secretario de estado para la marina y comandante en jefe de las fuerzas marítimas, ha dirigido a las tripulaciones de la flota, el mensaje que acompaño en un recorte de Le Moniteur, periódico oficioso. Es una despedida, un supremo llamado, una esperanza : "Bientot de nos traditions immortelles et fécondes renaîtra une marine nouvelle".

No es, tal vez, fuera de lugar, añadir que las fuerzas de ocupación, según noticias que en Vichy circulan y se tienen por exactas, están ya consagradas a la tarea de recuperar los barcos hundidos, algunos de los cuales -se nombra principalmente al Strasbourg - no ofrecerian una dificultad mayor.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

Ricardo Olivera

ANOTADO

Buenos Aires, mayo 14 de 1943.
Acúsese recibo por planilla.

MINISTERIO RELACIONES EXTERIORES
14 MAY. 1943

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

L'AMIRAL ABRIAL

secrétaire d'Etat à la Marine

a adressé un ordre du jour

AUX OFFICIERS ET AUX ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

" Groupés derrière le Maréchal, chef de l'Etat, soyez fidèles aux devises qui étaient inscrites sur tous nos bâtiments : " Honneur et Patrie ", " Valeur et Discipline "

Vichy, 1er décembre. — *L'amiral Abrial, secrétaire d'Etat à la Marine, commandant en chef des forces maritimes, a adressé l'ordre du jour suivant aux officiers et aux équipages de la flotte :*

Officiers généraux,
Officiers,
Officiers mariniers,
Quartiers-maîtres et marins,

Le suprême sacrifice auquel le culte de l'honneur vous a conduits termine le chapitre de notre histoire maritime où les Français ne trouveront que des exemples de courage, d'abnégation et de discipline qui forcent le respect du monde entier.

Conservez avec fierté le souvenir d'avoir porté l'uniforme que vous allez quitter, et gardez dans vos cœurs l'esprit d'union qui a fait de la marine une grande famille.

Groupés derrière le Maréchal, chef de l'Etat, soyez fidèles aux devises qui étaient inscrites sur tous nos bâtiments :

« Honneur et Patrie ».
« Valeur et discipline ».

Bientôt, de nos traditions immortelles et fécondes, renaîtra une marine nouvelle.

ABRIAL.

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

P. E. Jacin. 479.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

392/I

en Vichy, 7 de Diciembre de 1942

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS POLÍTICOS (EUROPA)

13 MAY 1943
MINISTERIO de RELACIONES EXTERIORES y CULTO

Señor Ministro:

A objeto de continuar documentando para el archivo de ese departamento, la historia de estos tristes dias de la vida francesa, acompaño-como siempre en un recorte de Le Moniteur, periodico oficioso- el orden general que el General Jannekeyn, secretario de estado para la aviación, ha dirigido al ejercito del aire, a manera de despedida.

Saludo al Señor Ministro con mi más alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

ANOTADO

Buenos Aires, mayo 14 de 1943.
Acúsese recibo por planilla.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
14 MAY. 1943
Gral. Asuntos Políticos

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

UN ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL JANNEKEYN

à l'armée de l'air

Vichy, 6 décembre. — *Le général Jannekeyn, secrétaire d'Etat à l'Aviation, a adressé l'ordre général suivant à l'armée de l'Air :*

Officiers, sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et soldats,

Au moment où l'armée de l'air est contrainte de replier ses ailes, j'adresse un souvenir ému et reconnaissant à tous ceux qui, par leur vie, par leur sang ou par leur cœur, ont créé, maintenu ou développé notre arme ; les plis de nos drapeaux et de nos fanions sont assez lourds d'honneur, de bravoure et de gloire pour que nous puissions avec fierté regarder le passé et y puiser une raison de plus de croire en les destinées immortelles de notre patrie.

La grande famille aérienne n'est pas détruite ; elle ne vous abandonnera pas.

Vive le Maréchal ! Vive la France !

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES a
DIRECCIÓN GE[illegible] ASUNTOS
POLITICOS (EUROPA)

479.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA
No. 647

Berlin, 10 de Diciembre de 1942.-

MESA DE ENTRADAS
Y EXPEDICIONES
-7 JUL. 1943
MINISTERIO DE RELACIONES
EXTERIORES Y CULTO

Señor Ministro:

Las conversaciones que acaban de mantener el Mariscal Pétain y el Mariscal alemán von Rundstedt no pueden considerarse, según se dice en ésta capital, como simples entrevistas de carácter político-militar, síno que se trata de la "toma de contacto" a que se refería la carta de Hitler al Jefe del Estado Francés. De esas conversaciones nada se ha publicado ni comentado en la prensa de Berlin, pero se ha aprovechado la ocasión para hablar de las relaciones franco-germanas tal como se presentan después de los últimos y graves acontecimientos que culminaron en la anulación del armisticio de 1940. En Berlin no se oculta que existe de parte del Reich una actitud de reserva, pués se estima que Francia está en situación de definirse resolviéndose de una vez por todas a colaborar con el Eje para la reconstrucción de la nueva Europa. La Wilhelmstrasse ha hecho algunas declaraciones al respecto y opina que el problema francés se presenta como particularmente delicado. Dícese que Alemania no ha renunciado a tender la mano a Francia, cuya importancia en Europa es innegable y se considera como perfectamente normal que el Reich demuestre una extremada severidad en lo que respecta al peligro que la influencia extranjera puede crear en la Francia ocupada. El Reich no podría tolerar ninguna perturbación ni dificultad en la re-

//////

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores y Culto,
Doctor Enrique Ruiz Guiñazú.-

Buenos Aires

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-taguardia de las unidades alemanas, pero fuera de esa regla fundamental, no ha perdido toda la confianza que tiene en la buena voluntad de Francia y ello no obstante la aparición de un profundo desconcierto moral de las fuerzas de cohesión del país, desde la guerra, citándose el caso Darlan como una de las pruebas más elocuentes.

Cuando la Wilhelmstrasse declara que la decisión depende de Francia, es necesario saber quien representa verdaderamente a un país que la diversidad de tendencias políticas hace que esté más dividido que nunca. Para Berlin, Francia es el Mariscal y el Gobierno Laval y de ninguna manera los Señores Marcel Déat o el ex-comunísta Doriot. Para los alemanes la definición es clara y precisa. Pierre Laval es y continúa siendo el hombre que aspira a tratar y colaborar con el Eje. Por razones de órden político y pórque representa la autoridad del Mariscal Pétain, el Sr. Laval es el único hombre de Estado francés que inspira confianza al Eje, y particularmente a Italia.

Aprovecho esta ocasión para saludar a V.E. con mi más alta y distinguida consideración.

Encargado de Negocios a.i.

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

Acúsese recibo.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
15 JUL 1943
Dirección General Asuntos Políticos

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

D.A.P.
(G)
133

Señor Encargado de Negocios:

Tengo el agrado de acusar recibo a la nota de S.S.No. 647 de diciembre 10 de 1942, en la cual se refiere a manifestaciones alemanes sobre las relaciones entre ese país y Francia después de la anulación del armisticio de 1940.

Saludo a S.S. con mi distinguida consideración.

CARLOS M. KIEM
DIRECTOR DE ASUNTOS POLITICOS

RELACIONES
15 JUL
DIRECCION GENERAL

A S.S. el Encargado de Negocios ad interim de la República Argentina en Alemania, Señor Luis S.Luti.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Guerra 479.

A.P.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

en Vichy, 11 de Diciembre de 1942

Confidencial

406/I

Señor Ministro:

Tengo el honor de dirigirme a V. E. para acompañar el comunicado y la nota oficiosa publicados con motivo de la visita del Mariscal Rundstedt al Mariscal Petain, que fué ayer el acontecimiento sensacional de Vichy y sobre el cual, como era de esperar corrieron y corren, toda suerte de versiones.

Tenia cita con el Presidente Laval para las cuatro de esa tarde y hube de esperarle algunos minutos porque a mi llegada se encontraba todavia en el almuerzo que siguió a la visita. Ambos fueron nuestro primer tema. El comunicado según la cual durante la entrevista habrianse"tratado unicamente problemas relacionados con la desmobilización del ejército francés", es tendenciosamente inexacto. El asunto central fué justo el contrario: la formación del nuevo ejercito francés, dentro del más breve plazo posible.

El Mariscal ha estado desde hace semanas trabajando en persona y con la principal colaboración de su médico y secretario particular el Doctor Bernardo Menetrel -que juega tan importante papel en la vida oficial y palaciega de Vichy- trabajando, en un memorandum que debia contener todas las reclamas del estado francés contra la potencia ocupante por infracciones al armisticio. El armisticio que de hecho y de derecho quedó definitivamente caduco con la entrada de las tropas en la zona no ocupada y con la primera carta del Fuhrer y la protesta

.....

ANOTADO

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

verbal del Mariscal. (A mi ver las relaciones francoalemanas constituyen hoy exclusivamente una situación de hecho). El Mariscal habría ocupado de este memorandum a su huesped, que de seguro lo recogió cortesmente para iniciarlo en la esteril tramitación oficinesca o en el olvido definitivo, según suele ser el destino de documentos concebidos como transcedentales.

(Como curiosidad informativa añadiré que uno de los incisos se refiere al pedido confidencial de Alemania que viene demorando el visado francés para la salida de las misiones diplomáticas en trance de retiro, con o sin ruptura. Curiosidad todavia mayor, este inciso está redactado a base de un otro memorandum ofrecido por el Señor Ministro del Ecuador que cultiva con el Mariscal, una muy buena amistad particular.)

ANOTADO

La parte substancial de la entrevista fué un "tour d'horizon" en el cual fueron revisadas en común todas las cuestiones que actualmente afectan a las relaciones francoalemanas y es de creer que la política de colaboración ha debido avanzar un paso en su camino tan abrupto y lleno de emboscadas. Parece ser que el punto confianza motivó algún momento penoso.

Encontré al Presidente Laval visiblemente fatigado, pero valiente y con el optimismo razonablemente posible.

Me remito al telegrama de la embajada número 311 que se refiere tanto a la larga y cordial de ese dia como a la entrevista del siguiente, en presencia y para introducir al Agregado militar.

Acompaño en recorte el texto de los comunicados.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES * 19 MAY 1943 * Dirección General Asuntos Políticos

Buenos Aires, mayo 19 de 1943.

Acúsese recibo por planilla.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

LE MARECHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ETAT ET LE MARECHAL VON RUNDSTEDT

commandant en chef des régions ouest

ont eu hier à Vichy des entretiens

en présence du président Pierre LAVAL, chef du gouvernement

Au cours de ces conversations qui ont eu lieu sur le désir exprimé par le maréchal Pétain, divers problèmes ayant trait aux opérations de démobilisation de l'armée française ont été évoqués

Vichy, 10 décembre. — **Sur le désir exprimé par le Maréchal de France, chef de l'Etat, le maréchal von Rundstedt, commandant en chef des régions ouest, s'est rendu aujourd'hui à Vichy.**

Il a eu, à cette occasion, un entretien avec le maréchal Pétain, en présence de M. Pierre Laval, chef du gouvernement. (O.F.I.).

Vichy, 10 décembre. — **L'entrevue entre le Maréchal de France, chef de l'Etat, et le maréchal du Reich von Rundstedt, s'est déroulée à l'hôtel du Parc, dans le cabinet de travail du Chef de l'Etat.**

Le secret de cette rencontre avait été gardé, car au moment de l'arrivée du maréchal du Reich — dont la voiture battant pavillon à croix gammée, était suivie de trois autres automobiles où avaient pris place les personnalités militaires de sa suite, ainsi que M. Krug von Nidda, consul général d'Allemagne — le parc, sous un beau soleil hivernal, était à peu près désert.

Un service d'ordre était du reste placé pour écarter les curieux et faire circuler les passants.

Il est 11 heures précises quand le maréchal von Rundstedt, en tenue de campagne, descend de voiture. Les deux gardes à l'entrée de l'hôtel présentent les armes. La porte tournante joue sans bruit. Dans le hall, la garde personnelle du Chef de l'Etat en longues capotes noires chevauchées d'aiguillettes blanches, gants blancs et képi orné de la francisque, rend les honneurs.

Lentement, saluant militairement, la main à la casquette, le maréchal du Reich et sa suite passent entre la double rangée de gardes et gagnent le salon du rez-de-chaussée. C'est là que le général Campet, chef du cabinet militaire du Chef de l'Etat, et l'amiral Platon, secrétaire d'Etat auprès du chef du gouvernement, les saluent au nom du Maréchal de France et du président Laval, chef du gouvernement.

Quelques minutes plus tard, l'ascenseur transportait au deuxième étage les personnalités allemandes que le Maréchal accueillait au seuil de son cabinet, en compagnie du président Laval.

Et aussitôt commençaient les entretiens qui devaient se prolonger l'après-midi. (OFI).

L'objet des entretiens entre le Maréchal de France, chef de l'Etat et le maréchal von Rundstedt

Berlin, 10 décembre. — *Le correspondant à Vichy de l'Agence D. N. B. a transmis la dépêche suivante :*

« Sur invitation du maréchal Pétain, chef de l'Etat, le maréchal von Rundstedt, commandant en chef des régions ouest, est arrivé aujourd'hui à Vichy où il a eu un long entretien avec le Chef de l'Etat.

« Ont assisté à cet entretien, du côté français : le chef du gouvernement Laval, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Rochat.

« Du côté allemand : le commandant de division baron von Neubronn et le consul général Krug von Nidda.

« Au cours de l'entretien, on a évoqué uniquement des problèmes ayant trait aux opérations de démobilisation de l'armée française. » (OFI).

LE MONITEUR 11 de Diciembre de 1942

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Política A. y G.

OFICINA DE CLAVE
13 DIC. 1942
RELACIONES EXTERIORES

Guerra 479.

TELEGRAMA ORDINARIO Nº 3316

Vichy, diciembre 12 de 1942.

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores,

Buenos Aires.

Nº 309.- Referencia telegrama Embajada293. Periódicos destacan con preferencia comunicado informando Jefe Gobierno recibió entrevista perfecta cordialidad Embajador argentino quién presentóle Agregado Militar.

Olivera

Es copia :

F. Leppens Bulles.
p. a.

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

P E Germ 479

EMBAJADA DE LA REPUBLICA ARGENTINA

408

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
13 MAY 1943
MINISTERIO de RELACIONES EXTERIORES y CULTO

en Vichy, 12 de Diciembre de 1942

MESA DE ENTRADAS y EXPEDICIONES
DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS POLÍTICOS (EUROPA)

Señor Ministro:

Los periódicos de hoy publican una nota oficiosa en la cual un colaborador del O.F.I. (Office Français d'Information), da cuenta "de las impresiones que ha recogido en los medios políticos de Berlin sobre la colaboración, su origen y desenvolvimiento, su presente y perspectivas." Bajo una forma que se ha querido objetiva, el artículo, cuidadosamente meditado y escrito, se propone la defensa del Presidente Laval y de su política, asi como la justificación por la culpa francesa, de las severas actitudes alemanas. A título documentario encuentro interesante acompañar el interesante artículo, como lo hago, en un recorte de Le Moniteur, periódico oficioso.

ANOTADO

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

Ricardo Olivera

Buenos Aires, mayo 14 de 1943.

Acúsese recibo por planilla.

CON SU ANEXO
CONFORME

MINISTERIO RELACIONES EXTERIORES
14 MAY. 1943
General Asuntos Políticos

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

Berlin, 11 décembre. — Du correspondant particulier de l'O. F. I. :

Pour faire face à un douloureux bilan, M. Pierre Laval a accepté du chef de l'Etat des responsabilités accrues. Quelles chances lui sont offertes d'accomplir une mission qu'il a souvent définie dans cette simple formule : « Je veux essayer de sauver mon pays » ?

Une partie des données de ce gigantesque problème est à Berlin. Le chef de l'Allemagne, dans ses deux récentes lettres au maréchal Pétain, n'a-t-il pas clairement donné à entendre qu'il demeurait attentif à la situation de la France et que, dans son esprit, notre pays n'était pas exclu, en dépit de l'attitude de certains de ses chefs militaires, qui ont livré l'Afrique aux Etats-Unis et à l'Angleterre, de cette Europe future pour laquelle le Reich combat de toutes ses forces sur le plus vaste front de l'histoire.

Un collaborateur de l'Office Français d'Information a recueilli dans les milieux politiques de Berlin les impressions suivantes sur cette question :

« Lorsque le Führer est allé à Montoire, lui fut-il déclaré, le Reich national-socialiste avait offert à la France le plus large crédit qui ait jamais été offert à aucune nation vaincue. Il l'a fait avec la même sincérité qu'il avait, au cours des années précédentes, tendu la main à la France en paix. Et bien que cette main ait toujours été repoussée par des dirigeants qui — les événements l'ont prouvé — ne représentaient pas la volonté du peuple français lui-même, le Führer était persuadé qu'instruits par les enseignements d'une guerre malheureuse qu'ils n'avaient pas voulue, les Français comprendraient que l'heure était venue pour eux de chercher leur salut hors des chemins bourbeux qu'ils piétinaient derrière des maitres indignes, asservis à la soi-disant démocratie, ainsi qu'à l'or étranger et juif. Il avait le sentiment d'avoir trouvé en M. Pierre Laval l'homme qui rendrait à ses concitoyens la conscience de leurs intérêts et de leurs devoirs nationaux.

Le 13 décembre 1940, cet homme tombait victime d'un complot, dont les auteurs étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne l'a soupçonné alors et dont les inspirateurs étaient en dehors des frontières de son pays.

La traite tirée le 13 décembre 1940 par ces machinateurs est venue à échéance le 8 novembre 1942. Ce jour-là, le voile qui couvrait la conspiration s'est brusquement déchiré. Tous ceux qui avaient un intérêt quelconque à ruiner, par un pronunciamento en apparence banal, la politique de Montoire, s'étaient donné rendez-vous à Alger pour y saluer l'arrivée du général Eisenhower et de ses compagnies de débarquement. Aucun des bénéficiaires du coup du 13 décembre ne manquait à l'appel : ni l'amiral Darlan, ni les généraux commis à la garde de l'Empire français : brochant sur cet état-major de soldats traitres à leur patrie, à leur chef suprême et infidèles à la parole donnée, un général évadé d'Allemagne dans des circonstances peu glorieuses pour son honneur militaire, un général qui symbolisait la liberté de milliers de prisonniers de guerre, ses anciens compagnons d'armes, et de captivité, venait les rejoindre comme par enchantement.

Il était dès lors très clair, indiscutable que, depuis le 14 décembre 1940, date de naissance de cet « attentisme » politique qui a fait perdre à la France tout le patrimoine que la convention d'armistice lui avait laissé le soin d'administrer et de protéger, une faction de chefs militaires, de politiciens et de hauts fonctionnaires avait minutieusement préparé, organisé, à la faveur de la liberté d'action diplomatique dont avait continué à jouir leur pays, la livraison de l'Afrique française, puis de la France elle-même, à une puissance étrangère.

Ce complot, le centre en était l'ambassade américaine de Vichy où l'amiral Leahy, M. Tuck et quelques autres, avaient su se montrer les dignes successeurs de M. Bullitt et de ses sbires. Ses ramifications s'étendaient à toutes les couches de l'armée et de l'administration française, comme ne l'ont que trop démontré les événements qui ont conduit les armées de l'Axe à occuper Toulon.

Ces faits ne justifient que trop la réserve dans laquelle le Reich s'était enfermé au lendemain de l'affaire du 13 décembre. A Montoire, il avait donné sa confiance totale à la France. Cette confiance a été durement atteinte, dès le moment où M. Pierre Laval a été renversé. Le climat de la politique française, dans les mois qui ont suivi, n'a évidemment pas été de nature à la restaurer. La France avait laissé passer l'occasion et l'avait même laissé passer volontairement.

Cependant le Reich, par un dernier effort de compréhension, n'a pas annulé d'un trait de plume, comme il aurait pu le faire alors, les avantages consentis par la convention d'armistice. Il a même, par la suite, diminué encore les rigueurs de l'occupation, libéré des prisonniers, contribué à l'assouplissement du statut économique de la France. Mais c'étaient là des concessions humaines, faites dans l'intérêt immédiat du seul peuple français. A aucun degré, il ne s'agissait de l'application de la politique de Montoire, dont les perspectives étaient infiniment plus élevées et plus généreuses et dont les conditions avaient cessé d'exister.

L'état intérieur de la France, auquel Pierre Laval, animé du même courage persévérant qu'il y a deux ans, s'efforce de remédier, oblige l'Axe — nous disons l'Axe car le problème dépasse le cadre franco-allemand — à ne pas se départir, pour le moment, de l'attitude d'expectative bienveillante qu'il a observée jusqu'à ce jour. Si les rapports entre la France et l'Axe doivent demain être reconsidérés, comme il faut le souhaiter pour l'harmonie de l'Europe future autant que pour la France même, cela ne dépend que de la France et des Français, et de personne d'autre.

Placés devant leurs responsabilités, c'est à eux de trouver, dans leur propre volonté de salut, la force de suivre loyalement une politique conforme à leurs aspirations et à leurs intérêts, qui se confondent avec ceux de l'Europe. Il n'y a donc plus, présentement de problème « France-Axe », il n'y a plus dorénavant qu'un problème français. » (O.F.I.)

LE MONITEUR 12 de Diciembre 1942

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

"LES FRANÇAIS placés devant leurs responsabilités doivent suivre loyalement une politique conforme à leurs aspirations et à leurs intérêts qui se confondent avec ceux de l'Europe"

ESTIME-T-ON DANS LES MILIEUX POLITIQUES DE LA CAPITALE DU REICH

Berlin, 11 décembre. — Du correspondant particulier de l'O. F. I. :

Pour faire face à un douloureux bilan, M. Pierre Laval a accepté du chef de l'Etat des responsabilités accrues. Quelles chances lui sont offertes d'accomplir une mission qu'il a souvent définie dans cette simple formule : « Je veux essayer de sauver mon pays » ?

Une partie des données de ce gigantesque problème est à Berlin. Le chef de l'Allemagne, dans ses deux récentes lettres au maréchal Pétain, n'a-t-il pas clairement donné à entendre qu'il demeurait attentif à la situation de la France et que, dans son esprit, notre pays n'était pas exclu, en dépit de l'attitude de certains de ses chefs militaires, qui ont livré l'Afrique aux Etats-Unis et à l'Angleterre, de cette Europe future pour laquelle le Reich combat de toutes ses forces sur le plus vaste front de l'histoire.

Un collaborateur de l'Office Français d'Information a recueilli dans les milieux politiques de Berlin les impressions suivantes sur cette question :

« Lorsque le Führer est allé à Montoire, lui fut-il déclaré, le Reich national-socialiste avait offert à la France le plus large crédit qui ait jamais été offert à aucune nation vaincue. Il l'a fait avec la même sincérité qu'il avait, au cours des années précédentes, tendu la main à la France en paix. Et bien que cette main ait toujours été repoussée par des dirigeants qui — les événements l'ont prouvé — ne représentaient pas la volonté du peuple français lui-même, le Führer était persuadé qu'instruits par les enseignements d'une guerre malheureuse qu'ils n'avaient pas voulue, les Français comprendraient que l'heure était venue pour eux de chercher leur salut hors des chemins bourbeux qu'ils piétinaient derrière des maîtres indignes, asservis à la soi-disant démocratie, ainsi qu'à l'or étranger et juif. Il avait le sentiment d'avoir trouvé en M. Pierre Laval l'homme qui rendrait à ses concitoyens la conscience de leurs intérêts et de leurs devoirs nationaux.

Le 13 décembre 1940, cet homme tombait victime d'un complot, dont les auteurs étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne l'a soupçonné alors et dont les inspirateurs étaient en dehors des frontières de son pays.

La traite tirée le 13 décembre 1940 par ces machinateurs est venue à échéance le 8 novembre 1942. Ce jour-là, le voile qui couvrait la conspiration s'est brusquement déchiré. Tous ceux qui avaient un intérêt quelconque à ruiner, par un pronunciamento en apparence banal, la politique de Montoire, s'étaient donné rendez-vous à Alger pour y saluer l'arrivée du général Eisenhower et de compagnies de débarquement. Au[illegible] les bénéficiaires du coup du 13 décembre ne manquait à l'appel : ni l'amiral Darlan, ni les généraux commis à la garde de l'Empire français ; brochant sur cet état-major de soldats traîtres à leur patrie, à leur chef suprême et infidèles à la parole donnée, un général évadé d'Allemagne dans des circonstances peu glorieuses pour son honneur militaire, un général qui symbolisait la liberté de milliers de prisonniers de guerre, ses anciens compagnons d'armes, et de captivité, venait les rejoindre comme par enchantement.

Il était dès lors très clair, indiscutable que, depuis le 14 décembre 1940, date de naissance de cet « attentisme » politique qui a fait perdre à la France tout le patrimoine que la convention d'armistice lui avait laissé le soin d'administrer et de protéger, une faction de chefs militaires, de politiciens et de hauts fonctionnaires avait minutieusement préparé, organisé, à la faveur de la liberté d'action diplomatique dont avait continué à jouir leur pays, la livraison de l'Afrique française, puis de la France elle-même, à une puissance étrangère.

Ce complot, le centre en était l'ambassade américaine de Vichy où l'amiral Leahy, M. Tuck et quelques autres, avaient su se montrer les dignes successeurs de M. Bullitt et de ses séides. Ses ramifications s'étendaient à toutes les couches de l'armée et de l'administration française, comme ne l'ont que trop démontré les événements qui ont conduit les armées de l'Axe à occuper Toulon.

Ces faits ne justifient que trop la réserve dans laquelle le Reich s'était enfermé au lendemain de l'affaire du 13 décembre. A Montoire, il avait donné sa confiance totale à la France. Cette confiance a été durement atteinte, dès le moment où M. Pierre Laval a été renversé. Le climat de la politique française, dans les mois qui ont suivi, n'a évidemment pas été de nature à la restaurer. La France avait laissé passer l'occasion et l'avait même laissé passer volontairement.

Cependant le Reich, par un dernier effort de compréhension, n'a pas annulé d'un trait de plume, comme il aurait pu le faire alors, les avantages consentis par la convention d'armistice. Il a même, par la suite, diminué encore les rigueurs de l'occupation, libéré des prisonniers, contribué à l'assouplissement du statut économique de la France. Mais c'étaient là des concessions humaines, faites dans l'intérêt immédiat du seul peuple français. A aucun degré, il ne s'agissait de l'application de la politique de Montoire, dont les perspectives étaient infiniment plus élevées et plus généreuses et dont les conditions avaient cessé d'exister.

L'état intérieur de la France, auquel Pierre Laval, animé du même courage persévérant qu'il y a deux ans, s'efforce de remédier, oblige l'Axe — nous disons l'Axe car le problème dépasse le cadre franco-allemand — à ne pas se départir, pour le moment, de l'attitude d'expectative bienveillante qu'il a observée jusqu'à ce jour. Si les rapports entre la France et l'Axe doivent demain être reconsidérés, comme il faut le souhaiter pour l'harmonie de l'Europe future autant que pour la France même, cela ne dépend que de la France et des Français, et de personne d'autre.

Placés devant leurs responsabilités, c'est à eux de trouver, dans leur propre volonté de salut, la force de suivre loyalement une politique conforme à leurs aspirations et à leurs intérêts, qui se confondent avec ceux de l'Europe. Il n'y a donc plus, présentement de problème « France-Axe », il n'y a plus dorénavant qu'un problème français. » (O.F.I.)

LE MONITEUR 12 de Dicie

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

Pol.G.

Guerra 1939-45

OFICINA DE CIFRA
14 DIC. 1942
RELACIONES EXTERIORES

DESCIFRADO

TELEGRAMA CIFRADO Nº 1535

Vichy, 12/13 diciembre de 1942

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores
Buenos Aires

Nº 311.- Visité Presidente Laval. Me pidió que telegrafiara a V.E. su agradecimiento a ese Gobierno por la venida del Agregado Militar en las presentes circunstancias. En el curso de la conversación añadió "vuestro Agregado tendrá ocasión de asistir al nacimiento del nuevo ejército francés". A este respecto díjome con otros detalles su confianza en la inmediata formación. Este y otros asuntos tratará con el Fuhrer en la semana próxima. Se interesó retiro misiones diplomáticas con dignidad y severidad. Conversando sobre la guerra repitió su convicción en la victoria alemana. Da la impresión de una robusta voluntad sin desfallecimiento y de cierto optimismo.

Olivera

Es traducción

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

A.P.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
14 MAY 1943
DIRECCION

en Vichy, 14 de Diciembre de 1942

Confidencial

410 L

Fecha 479.

Señor Ministro:

Los periódicos de esta mañana publican una correspondencia del redactor en Berlin de la Oficina Francesa de Información (O.F.I.) que puede considerarse como complementaria de la recientemente aparecida sobre el mismo asunto que acompañe a la nota de la embajada número fecha 7 del corriente.

Aparte de la confirmación de las invariables buenas disposiciones del Reich para con una leal política de colaboración, la correspondencia tiene de interesante una declaración categórica "por lo que hace a las personalidades francesas que el Eje considera calificadas para tratar con él sobre las relaciones francoalemanas, no existen fuera de los hombres que ejercitan el poder legal. Ellas son en las circunstancias actuales el Mariscal Petain y M. Pierre Laval y no pueden serlo ninguna de las personalidades políticas cuyos nombres han sido citados recientemente en ciertos artículos de diarios."

ANO

Esta publicación, que sin duda tendria otra fuerza si proviniera de fuente alemana, contribuirá asi mismo, a atenuar el efecto de versiones corrientes sobre el descrédito y la desconfianza en que habrian caido con respecto a la potencia ocupante, no solo el Mariscal, sino el propio Presidente Laval y sobre los contactos establecidos con M. Doriot y M. Deat, sobretodo con el primero, que aparecen sino ellos, por lo menos muchos de sus partidarios, demasiado apresurados para su advenimiento al poder.

Saludo al Señor Ministro con mi más alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-----nos Aires, mayo 17 de 1943.

Acúsese recibo por planilla.

MINISTERIO
RELACIONES EX
17 MAY. 1943
DI
General

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

Berlin, 13 décembre. — *Du correspondant particulier de l'O.F.I. :*

La question des rapports franco-allemands continue d'éveiller un vif intérêt à Berlin.

Une allusion ayant été faite à l'entrevue du Maréchal Pétain avec le maréchal von Rundstedt au cours de la conférence de la Wilhelmstrasse, il a été répondu que cette rencontre n'avait pas un caractère extraordinaire et qu'elle se plaçait simplement dans le cadre du passage de la lettre du fuehrer, qui prévoit ces contacts.

En ce qui concerne l'avenir même des rapports franco-allemands, on déclare, à la Wilhelmstrasse, que la seule question qui se pose est de savoir si la France aura la force et la possibilité de s'intégrer dans l'Europe de l'avenir.

En tout état de cause, le Reich est résolu à combattre toutes les puissances occultes et hostiles qui se manifesteraient encore en France. Cependant, en dépit des expériences passées et de l'actuel état d'incertitude politique qui règne dans le sein de la nation française, l'Allemagne est toute disposée à laisser à sa voisine toute latitude pour se créer une place dans la nouvelle Europe.

Quant aux personnalités françaises que l'Axe considère comme qualifiées pour traiter avec lui des rapports franco-allemands, il n'en existe pas en dehors des hommes qui détiennent le pouvoir légal. Les partenaires de l'Axe, dans la conjoncture actuelle, ce sont donc le Maréchal Pétain et M. Pierre Laval, et ce ne peut être aucune des personnalités politiques dont les noms ont été cités récemment dans certains articles de journaux. (O. F. I.)

LE MONITEUR, 14 de Diciembre de 1942

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

A. P.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
14 MAY. 1943
Dirección
Asuntos Políticos

en Vichy, 14 de Diciembre de 1942

Reservada

412/L

Guerra 1 79.

Señor Ministro:

Recien ayer ha sido publicada la respuesta del Mariscal, fecha 5 del corriente a la segunda carta del Fuhrer, fecha 26 del pasado Noviembre. La acompaño en un recorte de Le Moniteur, periódico oficioso, subrayados los párrafos de mayor importancia. Acompaño tambien un comentario alemán y un editorial de Les Nouveaux Temps de Paris, el órgano más autorizado de colaboracionismo.

La carta breve y evidentemente embarazada es todavia más significativa por lo que silencia que por lo que dice, sobretodo si se recuerda que según la sabiduria popular quien calla otorga. Una confrontación de ambas piezas es singularmente ilustrativa.

ANOTADO

En los medios anticolaboracionistas de Vichy que continuan a pesar de todo constituyendo la inmensa mayoria y en los cuales se siente bastante entibiado el antiguo culto por el Mariscal, "fuerza y esperanza de la Francia capaz de resistir por su solo caracter y prestigio a la fuerza entera de los vencedores." El Mariscal no ha llegado a hacer con la nación francesa lo que los marinos con sus barcos en Toulon y no es esta cosa que haya de perdonarle facilmente los muy numerosos extremistas del anticolaboracionismo, los que lo dicen y los que lo disimulan.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

Ricardo Rivera

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-----nos Aires, mayo 17 de 1943.

Acúsese recibo por planilla.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
17 MAY. 1943
Gral.

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

Vichy, 13 décembre. — *Le 26 décembre dernier, le chancelier Hitler adressait au Maréchal de France, chef de l'Etat, une lettre dont le texte a été rendu public.*

Voici le texte de la lettre que le Maréchal a adressée en réponse, le 5 décembre dernier, au chancelier Hitler :

Vichy, le 5 décembre 1942.

Monsieur le Chancelier,

Dans son malheur, la France avait gardé pour son armée, sa Flotte et son Aviation, un sentiment d'affectueux attachement inspiré de sa fidélité aux traditions militaires de son Histoire. En lui permettant, dans la convention d'armistice de conserver certains éléments de cette armée, vous avez marqué votre compréhension de la valeur de tels sentiments dont le peuple allemand sait apprécier la noblesse.

L'agression anglo-saxonne en Afrique française et la trahison de certains chefs vous ont amené à prendre des mesures telles que l'occupation des frontières et de la côte méditerranéenne et la démobilisation des forces armées françaises.

Je ne puis que m'incliner devant ces décisions qui ont été douloureusement ressenties dans le pays tout entier.

Vous estimez, à juste titre, inconcevable qu'un Etat puisse, à la longue, exister sans une armée disciplinée et obéissante. J'ai, à cet effet, pour premier devoir de reconstituer une armée capable d'assurer la sauvegarde de la France et de son empire. Le maréchal von Rundstedt, ayant été chargé par vous, en tant qu'il s'agit de l'action allemande, de prendre toutes les décisions et de conclure tous arrangements nécessaires, je le prie aujourd'hui même de bien vouloir venir s'entretenir avec moi de ces différentes questions.

J'ai été sensible, Monsieur le Chancelier, aux dispositions personnelles que vous avez bien voulu m'exprimer à la fin de votre lettre en ce qui concerne votre résolution de collaborer avec la France et de l'aider à reconquérir son domaine colonial. C'est en toute loyauté que, de son côté, le gouvernement français poursuivra une politique qui doit permettre d'assurer son avenir dans une Europe réorganisée.

En refusant de quitter le sol de la métropole et en demandant l'armistice, j'ai voulu épargner au peuple français de plus grands malheurs, estimant qu'une entente dans l'honneur entre nos deux peuples n'était pas impossible. Une telle politique, qui répond à la fois à l'intérêt de la France et à celui des peuples européens, ne saurait cependant porter ses fruits que sous l'autorité d'un gouvernement jouissant de toute sa liberté d'action que vous avez bien voulu vous-même garantir dans votre message au peuple français du 11 novembre 1942.

En accroissant les pouvoirs du président Laval, chef du gouvernement, j'ai marqué ma volonté de voir s'établir entre nos deux pays des rapports de confiance réciproque pour une politique d'entente et je compte, Monsieur le Chancelier, sur votre esprit de compréhension pour en faciliter la réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Chancelier, l'expression de ma haute considération personnelle.

Philippe PÉTAIN.

Le MONITEUR, 15 de Diciembre de 1942

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

Berlin, 14 décembre. — *Le rédacteur diplomatique du D.N.B. écrit :*

La réponse du maréchal Pétain, chef de l'Etat Français, à la lettre du chancelier Hitler, a été accueillie avec intérêt dans la capitale du Reich.

On fait remarquer à Berlin que la volonté d'entente et de collaboration est exprimée aussi clairement, dans cette lettre du chef de l'Etat Français, que dans les déclarations faites par M. Pierre Laval dimanche aux représentants de la presse à Vichy. Les deux hommes responsables du sort de la France ont flétri, disent les milieux politiques de Berlin, la trahison de de Gaulle, de Darlan et autres. L'assertion de ces chefs militaires, selon laquelle ils agissaient selon les intentions du Maréchal, a donc pu être démentie une fois pour toutes.

La manière dont le maréchal Pétain se sépare des traitres est considérée à Berlin comme l'expression de la compréhension avec laquelle le Maréchal et son entourage immédiat se sont inclinés devant la nécessité de l'action allemande, aussi douloureuse qu'elle ait pu leur paraître en ce moment.

En ce qui concerne les désirs exprimés dans la lettre du Maréchal et dans les déclarations du président Laval, ils ont été enregistrés sans commentaires dans la capitale du Reich. Les milieux berlinois estiment également qu'après les événements de ces derniers mois, il y a un grand nombre de questions à examiner. On comprend aisément les difficultés de la tâche entreprise par le président Laval.

Les milieux politiques de Berlin ont accueilli avec grand intérêt la déclaration du président Laval, selon laquelle il poursuivra le chemin qu'il s'est tracé, puisqu'il a toujours les mêmes idées qu'autrefois au sujet de la collaboration franco-allemande.

Les observateurs politiques allemands ont accordé un grand intérêt au désir exprimé par le président Laval de rencontrer prochainement le fuehrer. Il est toutefois impossible, pour le moment, d'obtenir une confirmation de cette possibilité. Les propositions concrètes que M. Laval pense présenter au fuehrer à cette occasion permettront de voir si les pleins pouvoirs accordés au président Laval lui permettront réellement de poursuivre sa voie sans se laisser détourner de son chemin par qui que ce soit. (O. F. I.)

LE MONITEUR, 15 de Diciembre de 1942

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

Les N. T.
15.XII

13 DECEMBRE A L'ENVERS

CE n'est point par hasard que la noble lettre par laquelle le maréchal Pétain a répondu au message du Führer a été rendue publique le jour anniversaire de l'inexpiable crime du 13 décembre 1940. L'opinion publique s'étonnait du silence que le chef de l'État français paraissait opposer à la généreuse communication faite par le chef de l'Etat allemand en date du 26 novembre. En réalité, dès le 5 décembre, le maréchal Pétain avait adressé au Führer la lettre qui, plus que tout autre document, engageait définitivement notre pays dans la voie de la collaboration totalitaire avec l'Axe. Et cette lettre — qu'on nous permette de le préciser — avait été le fruit d'une initiative *personnelle* du grand soldat de Verdun, lequel n'en avait communiqué le texte au chef du gouvernement qu'après en avoir achevé *lui-même* la mise au point complète. . Mais le maréchal Pétain, avec la finesse et la générosité qui sont parmi les traits marquants de son caractère, s'était réservé également la prérogative de choisir lui-même le moment de la faire connaître au pays. Et quel moment a-t-il choisi ? Celui-là même où tous les Français de cœur et de bon sens évoquaient la date fatidique du 13 décembre 1940, début de deux années désastreuses qui viennent de s'achever par la perte provisoire de notre Empire, par la destruction provisoire de nos forces militaires, par l'occupation provisoire de notre territoire métropolitain.

Au lendemain de ce 13 décembre 1940, M. Otto Abetz, ambassadeur du Reich à Paris, avait témoigné d'une extraordinaire lucidité en s'écriant : « On vient d'écarter du pouvoir l'homme politique qui, entre tous, est le meilleur garant de la collaboration franco-allemande. » Le 13 décembre 1942, le maréchal Pétain fait connaître au peuple français, après l'avoir écrit au Führer, que s'il a accru les pouvoirs du président Laval, c'est pour bien marquer « sa volonté de voir s'établir entre la France et l'Allemagne des rapports de confiance réciproque pour une politique d'entente » — rapports dont le Maréchal estime donc à son tour que M. Pierre Laval est le meilleur garant... Ainsi, à deux ans de distance, la politique et la pensée du magnifique vieillard qui incarne la France rejoignent celles du jeune et éminent diplomate qui représente l'Allemagne dans notre pays. Coïncidence due au hasard ? Assurément non : corrélations volontaires, trop hautement significatives pour qu'elles ne méritent point d'être fortement soulignées. En les établissant ainsi, le Maréchal a témoigné non seulement d'un très grand courage moral, mais d'un tact, d'une délicatesse et d'un esprit politique qui ne peuvent qu'ajouter à l'admiration qui l'entourait et dont on ne pouvait prévoir qu'elle se trouverait encore accrue — ce qui va pourtant être.

Mais le chef de l'Etat a fait plus. Passant aussitôt des paroles aux actes, il a invité le maréchal von Rundstedt à conférer avec lui au sujet de la reconstitution d'une nouvelle armée française. Le 26 novembre, le Führer lui avait écrit : « Vous concevrez aisément, monsieur le Maréchal, que l'on ne saurait imaginer un Etat viable sans une armée disciplinée et obéissante. Par conséquent, la reconstitution d'une marine, d'une armée et d'une aviation qui vous soient aveuglément dévouées ne sera pas un mal, mais un bien pour la France. » Le 5 décembre, le Maréchal répondait au Führer que l'estimation de ce dernier avait été faite « à juste titre » et que son premier devoir à lui, chef de l'Etat français, était de « reconstituer une armée capable d'assurer la sauvegarde de la France *et de son Empire*, victimes de l'agression anglo-saxonne ». Le 11 décembre, à Vichy, avaient effectivement lieu les premiers échanges de vues entre le maréchal Pétain et le maréchal von Rundstedt, qu'accompagnaient des conseillers techniques dont il nous a été permis personnellement d'apprécier la remarquable compréhension de nos nécessités nationales et les sentiments de vive sympathie à l'égard de notre pays.

La lettre du Maréchal est, en effet, très claire. Le grand soldat de Verdun, surmontant les souvenirs d'un passé récent et les amertumes de l'heure présente, accepte avec une nette franchise l'offre généreuse du Führer tendant à une collaboration franco-allemande, et à l'appui indispensable que l'Allemagne propose d'apporter à la France pour « aider celle-ci à reconquérir son domaine colonial ». Et, répondant à cet appui par tout l'appui que la France est elle-même en mesure aujourd'hui d'apporter au Reich, il écrit : « C'est en toute loyauté que, de son côté, le gouvernement français poursuit une politique qui doit permettre d'assurer son avenir *dans une Europe réorganisée*. »

Si bien qu'au second anniversaire du 13 décembre la position du Maréchal et de son gouvernement ne prête plus à la moindre confusion, au moindre doute. La France accepte de s'insérer à titre définitif dans la nouvelle Europe. La France accepte de reconstituer ses forces militaires en complète harmonie avec les représentants de l'état-major du Reich. La France prévoit que ces forces, une fois rassemblées, lui serviront à reconquérir son Empire en coopération avec celles de l'Axe. Ainsi l'a décidé le Maréchal. Ainsi agira M. Pierre Laval. Ainsi est défini le devoir de tous les Français. Ceux qui se détourneraient de ce devoir ne seraient pas seulement des traîtres ; ils seraient l'objet de mesures dont le caractère vient d'être annoncé en ces termes par le chef du gouvernement : « Je renverserai impitoyablement tout ce qui, sur ma route, m'empêchera de sauver la France. » Car celle-ci « ne peut se relever ni dans la boue, ni dans la trahison, ni dans la lâcheté »...

Restent maintenant à définir les conditions dans lesquelles s'exercera désormais, selon l'expression même du Maréchal, « l'autorité d'un gouvernement jouissant de toute sa liberté d'action ». C'est là l'œuvre qui va certainement être accomplie au cours de la semaine qui s'ouvre, par des négociations intereuropéennes imminentes dont tous les Français passionnément attachés au salut de leur pays attendent l'issue avec une impatience légitime qui s'accompagne d'espoir et de ferveur.

Il arrive parfois que le noyé, au moment de périr, retrouve assez de force et d'énergie pour donner le coup de talon sauveur qui le fait remonter à la surface des eaux et qui ramène ses yeux vers la lumière. Puisse-t-il en être ainsi pour la France en ces jours qui, depuis des siècles d'ère chrétienne, commémorent la naissance du Dieu rédempteur.

Jean LUCHAIRE.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS POLÍTICOS (EUROPA)

479.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

Berlin, 15 de Diciembre de 1942.-

No. 651.-

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
-7 JUL. 1943
MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES Y CULTO

Señor Ministro:

Tanto la respuesta del Mariscal Pétain a la carta del Canciller Hitler, como la declaración formulada a la prensa francesa por el Presidente Laval, han sido reproducidas en los órganos de publicidad del Reich dentro de un espíritu amistoso y objetivo, sin que por eso el Gobierno Alemán adopte una posición, ni siquiera transitoria. La Wilhelmstrasse tampoco considera que haya llegado el momento propicio para tomar una resolución. De ambas declaraciones se puede deducir que no se ha logrado aún entre el Reich y el Gobierno de Francia, a un acuerdo definitivo. Los círculos políticos de Berlin opinan que en la toma de posición francesa merecen destacarse dos puntos: la calificación de traidores con que el Mariscal Pétain caracteriza a los generales y almirantes franceses disidentes y en segundo lugar la declaración inequívoca de Laval de que solo la victoria de Alemania puede salvar al Continente del peligro comunísta. En ambos puntos se diseñan los contornos de la nueva política francesa, de cuya inflexible realización responde.

ANOTADO
COPIA FIEL
CONFORME

Los otros problemas que el Mariscal Pétain aborda en su respuesta al Führer, tales como la creación de un nuevo Ejército, la reconquista del Imperio colonial, etc., deben considerarse todavía en período de gestación, así como la exigencia alemana de una garantía contra el incumplimien-

//////

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores y Culto,
Doctor Enrique Ruiz Guiñazú.-
Buenos Aires

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-to, por parte de Francia, de la promesa de colaborar con Alemania para el establecimiento del "nuevo órden" en Europa. Todos esos puntos, de capital importancia para las futuras relaciones germano-francesas, podrán ser considerados y tratados a la luz de la declaración hecha por ambas partes, de trabajar por la aproximación de los dos Estados.

Se acompaña el texto en francés de la respuesta del Jefe del Estado Francés al Canciller del Reich.

Aprovecho esta ocasión para saludar a V.E. con mi más alta y distinguida consideración.

Encargado de Negocios a.i.

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

Acúsese recibo.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
15 JUL 1943
Dirección General Asuntos Técnicos

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

GENEVE N° 293

Le maréchal Pétain répond au chancelier Hitler

Vichy, 14. — (Havas-Ofi.) On communique officiellement le texte de la lettre que le maréchal Pétain adressa le 5 décembre à M. Hitler, en réponse à celle que le chancelier du Reich fit parvenir au chef de l'Etat le 26 novembre :

Monsieur le chancelier,

Dans son malheur, la France avait gardé pour son armée, sa flotte, son aviation, un sentiment d'affectueux attachement, inspiré de sa fidélité aux traditions militaires de son histoire.

En lui permettant, dans la convention d'armistice, de conserver certains éléments de cette armée, vous marquâtes votre compréhension de la valeur de tels sentiments dont le peuple allemand sait apprécier la noblesse.

L'agression anglo-saxonne en Afrique du Nord et la trahison de certains chefs vous amenèrent à prendre des mesures telles que l'occupation des frontières et de la côte méditerranéenne et la démobilisation des forces armées françaises.

Je ne puis que m'incliner devant ces décisions, qui retentirent douloureusement dans le pays tout entier. Vous estimez, à juste titre, inconcevable qu'un Etat puisse, à la longue, exister sans armée disciplinée et obéissante.

J'ai à cet effet pour premier devoir de reconstituer une armée capable d'assurer la sauvegarde de la France et de son Empire. Le maréchal von Rundstedt ayant été chargé par vous, en tant qu'il s'agit de l'action allemande, de prendre toute décision et de conclure tous arrangements nécessaires, je le prie aujourd'hui même de bien vouloir s'entretenir avec moi de ces différentes questions.

Je fus sensible, Monsieur le chancelier, aux dispositions personnelles que vous avez bien voulu m'exprimer à la fin de votre lettre en ce qui concerne votre résolution de collaborer avec la France et de l'aider à reconquérir son domaine colonial. C'est en toute loyauté que, de son côté, le gouvernement français poursuivra la politique qui doit permettre d'assurer son avenir dans l'Europe réorganisée.

En refusant de quitter le sol de la métropole et en demandant l'armistice, j'ai voulu épargner au peuple français de plus gros malheurs, estimant qu'une entente dans l'honneur entre nos deux peuples n'était pas impossible.

Une telle politique, qui répond à la fois à l'intérêt de la France et à celui des peuples européens, ne saurait cependant porter ses fruits que sous l'autorité d'un gouvernement jouissant de toute sa liberté d'action que vous avez bien voulu vous-même garantir dans votre message au peuple français du 11 novembre 1942.

En accroissant les pouvoirs du président Laval, chef du gouvernement, je marquai ma volonté de voir s'établir entre nos deux pays des rapports de confiance réciproque pour une politique d'entente et je compte, Monsieur le chancelier, sur votre esprit de compréhension pour en faciliter la réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le chancelier, l'expression de ma haute considération personnelle.

(Signé) Philippe Pétain.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

D.A.P.
(G)
142

Señor Encargado de Negocios:

Tengo el agrado de acusar recibo a la nota de S.S. No. 651 de diciembre 15 de 1942, en la cual se refiere a la respuesta del Mariscal Petain a la carta que el Canciller A. Hitler le dirigiera con fecha 26 de noviembre, y a la declaración que sobre el particular formulara a la prensa el Presidente Laval.

Saludo a S.S. con mi distinguida consideración.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
15 JUL 1943
Dirección General Asuntos Políticos

CARLOS M. KIEL
DIRECTOR DE ASUNTOS POLITICOS

A S.S. el Encargado de Negocios ad interim de la República Argentina en Alemania, Señor Luis S.Luti.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

MESA DE ENTRADAS y EXPEDICIONES
DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS POLÍTICOS (EUROPA)

476.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

No. 659

Berlin, 18 de Diciembre de 1942.-

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
-7 JUL. 1943
MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES Y CULTO

Señor Ministro:

Refiriéndome a mi nota No. 651, de 15 del corriente, relativa a la respuesta que ha dado el Mariscal Pétain a la carta que le dirigiera el Canciller Hitler el 26 de Octubre ppdo., tengo el honor de informar a V.E. que esa respuesta ha suscitado el interés de los círculos políticos de esta capital, pórque en ese documento se vé la firme voluntad de llegar a un acuerdo y a una colaboración en una forma clara y precisa, reafirmada aún más en las declaraciones que ha formulado el Sr. Pierre Laval a la prensa de Vichy. El jefe del Gobierno Francés ha manifestado, como se sabe, "que el tiempo de los equívocos ha pasado y que destruirá implacablemente todos los obstáculos que le impidan salvar a Francia." Esa salvación la vé el Sr. Laval en una estrecha unión con Alemania, pués según piensa, la guerra actual es una guerra de religión y la victoria de los anglo-sajones -y especialmente la de los norteamericanos- significaría el triunfo de los judíos y de los comunístas.

Después de los acontecimientos de estos últimos meses, se considera aquí que muchos problemas quedan a dilucidarse y discutirse entre ambos países y a ese respecto las declaraciones del Sr. Laval, según las cuales continuará, como en el pasado, las directivas que se ha propues-

//////

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores y Culto,
Doctor Enrique Ruiz Guiñazú.-

Buenos Aires

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-to seguir con tenacidad para llegar a un acercamiento con Alemania. Considérase en Berlin que la colaboración germano-francesa es tanto más necesaria cuanto que el peligro comunísta se encuentra en las puertas de Europa, afirmación que puede tacharse de exagerada.

La afirmación del Presidente del Consejo de Ministros del Gobierno de Vichy, según la cual espera poder celebrar una entrevista, cuanto antes, con el Canciller Hitler, es vivamente discutida en los círculos políticos de esta capital. Las proposiciones en firme que el Sr. Laval piensa someter en esa ocasión deberán ser la piedra de toque para saber si los plenos poderes que le ha conferido el Mariscal, le permiten, por cualquier razón, apartarse de sus propósitos.

Aprovecho esta ocasión para saludar a V.E. con mi más alta y distinguida consideración.

Encargado de Negocios a.i.

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

Acúsese recibo.

5 JUL
Dirección
General Asuntos Políticos

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, julio 13 de 1943.

D.A.P.
(C)
140

Señor Encargado de Negocios:

Tengo el agrado de acusar recibo a S.S. de su nota No. 659 de diciembre 18 de 1942, relacionada con la impresión que causara en los círculos políticos berlineses la respuesta del Mariscal Petain a la carta que el Señor Hitler le dirigiera el 26 de noviembre.

Saludo a S.S. con mi distinguida consideración.

CARLOS M. KIS
DIRECTOR DE POLITICA
5 JUL
Dirección General Asuntos Políticos

A S.S. el Encargado de Negocios ad interim de la República Argentina en Alemania, Señor Luis S.Luti.

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

479.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

en Vichy, 30 de Diciembre de 1942

Confidencial
430/I

Señor Ministro:

En el informe quincenal (nota 421), de diciembre corriente me referí a las dudas que inspira la voluntad de colaboración que en el oscuro asunto del suicidio de la flota de Toulon haya realmente abrigado el gobierno de Vichy. Los periódicos de hoy publican una breve nota oficiosa informando que el Almirante Laborde que comandaba la flota y desde su puente de mando dió la orden del hundimiento ha sido recibido en compañia del Almirante Abrial, Ministro de Marina, por el Jefe del Estado y el Jefe del Gobierno.

ANOTADO

El Mariscal Petain le hizo entrega de las insignias de la " Francisca Gálica".

El Presidente Laval retuvo a almorzar a los dos almirantes.

No habria sido dado expresar mejor ni en forma más oficial, la aprobación del Mariscal y del gobierno a la conducta del Almirante Laborde y en consecuencia a la observada por todos los comandos y altos jefes que intervinieron en el episodio, especialmente perjudicial e ingrato a las potencias ocupantes.

El hecho, que en otras circunstancias habria pasado poco más que desapercibido, es objeto de detenidos comentarios en los circulos políticos y diplomáticos de esta capital, más que probablemente en todo el pais.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

A S.E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto
BUENOS AIRES

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

-----nos Aires, julio 6 de 1943.

Acúsese recibo.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

L'AMIRAL DE LABORDE A VICHY

Vichy, 27 décembre. — L'amiral de Laborde, accompagné de l'amiral Abrial, est venu rendre visite au Maréchal et au président Laval.

Le chef de l'Etat a tenu à remettre lui-même à l'amiral de Laborde l'insigne de la francisque gallique. Le chef du gouvernement l'a retenu à déjeuner, ainsi que l'amiral Abrial. — (O.F.I.)

LE MONITEUR, 28 de Diciembre de 1942

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, julio 6 de 1943.

D.A.P.
(G)
CONFIDENCIAL

77

Señor Embajador:

Tengo el agrado de acusar recibo a la nota confidencial de V.E. No.430, fecha 30 de diciembre de 1942, que informa sobre la entrega de las insignias de "Francisca Galica" al Almirante Laborde.

Saludo a V.E. con mi más distinguida consideración.

ROBERTO GACHE
SUB SECRETARIO DE RELACIONES EXTERIORES
RELACIO
8 JUL

A S.E. el Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de la
República Argentina en Francia,
Doctor Ricardo Olivera.

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

Guerra 479.

EMBAJADA
DE LA
REPUBLICA ARGENTINA

en Vichy, 14 de Enero de 1943

Reservada

10/I

Señor Ministro:

Los periódicos en Buenos Aires debieron sin duda informar y hasta con preferencia, de la extraordinaria aventura del General de cuerpo de ejército de Lattre de Tassigny, que comandaba la 16° división del ejército de armisticio y en consecuencia una de las regiones militares. Según entonces se hizo público, el 11 de Noviembre, en el momento de la entrada de las tropas alemanas a la zona libre, el general abandonó su comando acompañado de varios oficiales y alguna tropa (más o menos doscientos hombres) con dos cañones. Al cabo del segundo dia de vagancia, el general se entregó a un gendarme... Añadia, si cabe, al asombro, que al héroe de historia tan inverosímil se le reconoce capacidad y prestigio y su nombre ha sido muchas veces citado en los altos círculos de Vichy, vinculado con eminencia a espectativas políticas, poco favorables al régimen y a la potencia ocupante.

La increible especie tuvo confirmación y se supo que el general habia sido sometido al tribunal de Estado. Se dijo que este habia ordenado un examen médico para establecer su estado mental. Lo cual, por cierto, pareció muy puesto en razón.

El tribunal ha pronunciado sentencia. Traduzco literalmente, el texto de la nota oficiosa que lo informa, en términos particularmente cuidadosos:

"El tribunal de estado, con sede en Lyon ha sido llamado a juzgar al General de Cuerpo de Ejército

.....

A S. E. el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú,
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto,
BUENOS AIRES.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

de Lattre de Tassigny.

Este oficial, comandante de la 16° división militar, habia, el 11 de Noviembre último, dejado el sitio de su comando y hecho ejecutar a ciertos elementos colocados bajo su autoridad órdenes contrarias a las que el mismo habia recibido de sus jefes.

Estos hechos habian motivado la apertura de una información bajo la doble inculpación de abandono del puesto en un territorio en estado de guerra y de tentativa de traición.

Los debates comenzaron el sábado por la mañana a puertas cerradas. La audición de los testigos y la acusación del comisario del gobierno tuvieron lugar en la mañana. A la tarde se dió la palabra a la defensa, la cual estaba confiada a los letrados Valentin y Pintens.

A continuación de los debates, el tribunal de estado, aunque reconociendo como insuficientemente establecido el segundo punto de la inculpación, ha condenado al General de Lattre de Tassigny, por abandono del puesto a diez años de prisión lo que constituye el máximo previsto por la infracción retenida."

Como se vé la corte ha desechado el cargo de tentativa de traición y dictado una condena que ha parecido excesivamente leve a los círculos vinculados a la potencia ocupante, en los cuales se tiene a la traición por evidente. Los periódicos de Paris lo han dicho con ingrata claridad.

Con motivo del proceso ha circulado una versión que no solo daria la clave del insólito hecho sino tambien de la prisión del General Weigand, la disolución del pequeño ejército de armisticio y la entrega de la base

.....

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

y la flota de Toulon. Se ha de recordar que esta doble exigencia alemana, formulada con la solemnidad de una carta del propio Fuhrer al Mariscal, se fundaba en el conocimiento de traiciones, que no se precisaban pero que no han sido contestadas. El punto, a pesar de su importancia continua en la oscuridad.

Si la versión fuese exacta, todo quedaria explicado. La "salida" del General de Tattre de Tassigny, será un episodio desgraciado de una conspiración militar que conocida en la hora undécima por el alto comando alemán pudo ser eficazmente prevenida. La conjuración habria tenido como propósito constituir con el ejército de armisticio y la flota de Toulon una cabeza de puente para el establecimiento del segundo frente, en coincidencia con el desembarco americano en Africa del Norte. El plan pertenecia al General Weigand que hubiese tomado el mando. Esta versión circulada con mucho misterio, es más que dificilmente controlable pero asi mismo no creo deber omitirla, haciendo, eso si, como queda expresado, las mayores reservas.

Saludo al Señor Ministro con las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

Ricardo Olivera

Buenos Aires, julio 6 de 1943.

Acúsese recibo.

ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Le général de Lattre de Tassigny condamné à dix ans de prison

Vichy, 11 janvier. — Le tribunal d'Etat, siégeant à Lyon, a été appelé à juger le général de corps d'armée de Lattre de Tassigny.

Cet officier, commandant la 16e division militaire, avait, le 11 novembre dernier, quitté le siège de son commandement et fait exécuter à certains éléments placés sous son autorité des ordres contraires à ceux qu'il avait lui-même reçus de ses chefs.

Ces faits avaient motivé l'ouverture d'une information sous la double inculpation d'abandon de poste sur un territoire en état de guerre et de tentative de trahison.

Les débats ont commencé samedi matin à huis clos. L'audition des témoins et le réquisitoire du commissaire du gouvernement ont eu lieu dans la matinée. L'après-midi, la parole a été donnée à la défense; celle-ci était assurée par Mes Valentin et Pinteus.

A la suite de ces débats, le tribunal d'Etat, tout en reconnaissant comme insuffisamment établi le second chef de l'inculpation, a condamné le général de Lattre de Tassigny, pour abandon de poste, à dix années d'emprisonnement, ce qui constitue le maximum prévu pour l'infraction retenue.

P.Z
12.I

PARISER ZEITUNG 12 de Enero de 1943

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, julio 6 de 1943.

D.A.P.
(G)
RESERVADA

53

Señor Embajador:

Cumplo en acusar recibo a la nota reservada de V.E. No. 10 de enero 14 ppdo., que informa sobre la sentencia dictada por el tribunal de estado, con sede en Lyon, en la causa seguida contra el General Lattre de Tassigny.

Saludo a V.E. con mi más distinguida consideración.

ROBERTO GACHE
SUB SECRETARIO DE RELACIONES EXTERIORES

A S.E. el Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de la República Argentina en Francia, Doctor Ricardo Olivera.

Archivo Histórico — Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto — Argentina

Guerra 479

Pol.G.

OFICINA DE CLAVE
☆ 6 MAR. 1943 ☆
RELACIONES EXTERIORES

TELEGRAMA CIFRADO Nº 237

Vichy, 5/6 marzo de 1943

A S.E. el Señor Ministro de Relaciones Exteriores
Buenos Aires

Nº 62.- Creo conveniente llamar la atención de V.E. sobre una posible información periodística equivocada. La línea de demarcación no ha sido abolida sino atenuada. Principalmente las formalidades de identificación. Subsiste plenamente organización política y administrativa de las dos zonas, prohibición del telégrafo, teléfono, correspondencia certificada, expresa, paquetes impresos y sin variante el tráfico de mercaderías.

Olivera

ANOTADO

Es traducción.-
E. D. Martínez

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS
POLITICOS (EUROPA)

, en Vichy 20 de Abril de 1943.

1212 Guerra 472

MESA DE ENTRADAS Y
EXPEDICIONES
4 SET. 1943
MINISTERIO de RELACIONES
EXTERIORES y CULTO

Señor Ministro:

Con objeto de preservar a la población civil de las ciudades costeras contra los bombardeos de la aviación angloamericana,la autoridad de ocupación,de acuerdo con el gobierno,ha decidido,desde ahora, la evacuación de tres,entre las mas directamente amenazadas.Una nota de los respectivos comandos militares a las autoridades francesas de Cherburgo,Dieppe y Saint Malo precisa las modalidades.

En principio,es necesario alejar de las ciudades expuestas y de sus alrededores inmediatos a todos los habitantes que no sean rigurosamente indispensables para el funcionamiento de empresas particularmente importantes,de necesidad vital para el abastecimiento o el mantenimiento del órden asi como para la marcha regular de la administración.

Los niños deberan ser rigurosamente evacuados.Las escuelas primarias y maternales de la enseñanza oficial y de la enseñanza libre no serán reabiertas despues de Pascuas.

Cherburgo deberá terminar su evacuación el 1° de Mayo,Dieppe el 3.Las modalidades de evacuación de Saint Malo se indicarán posteriormente.

Saludo al Señor Ministro con mi mas alta y distinguida consideración. Ricardo Olivera

ANOTADO

A S.E.
el Señor Doctor Enrique Ruiz Guiñazú,
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto,
Buenos Aires.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

------nos Aires, septiembre 7 de 1943.

Acúsese recibo.



ANOTADO

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Buenos Aires, septiembre 7 de 1943.

D.A.P.
(G)
173

Señor Embajador:

Tengo el honor de acusar recibo a la nota de V.E. No. 144, fecha 20 de abril último, relacionada con las medidas adoptadas por las autoridades de ocupación en las ciudades costeras de Francia que son bombardeadas por la aviación anglo-americana.

Saludo a V.E. con mi más distinguida consideración.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
10 SET. 1943
Dirección General

A S.E. el Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de la República Argentina en Francia, Doctor Ricardo Olivera.

BCP.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Guerra 479-

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

Reservada

, en Vichy 20 de Diciembre de 1943.

415/I

RESERVADA

Señor Ministro:

Tengo la honra de dirigirme a V.E. para acompañar a la presente la transcripción del texto original del " Acta Constitucional" relativa a la sucesión del Jefe del Estado como así del Mensaje con que el Mariscal Pétain debia hacerlo conocer al pueblo francés, el que me ha sido dado obtener gracias a la amable intervención de una persona con una alta situación en los medios oficiales.

El Mensaje que el Mariscal debió leer por la Radio fué a último momento impedido por las autoridades de ocupación, que no habían sido advertidas en su oportunidad.

Esto produjo un estado de tensión entre el Jefe del Estado y las autoridades ocupantes y después de las entrevistas que mantuvo con el Embajador Abetz, venido especialmente a Vichy, para resolver la situación, el Mariscal accedió a no leer su Mensaje y a reanudar sus habituales funciones que había abandonado momentaneamente.

Saludo al Señor Ministro con mi más alta y distinguida consideración. Alberto F. Gilbert

ANOTADO

A S.E.
el Señor General de Brigada Alberto Gilbert,
Ministro de Relaciones Exteriores y Culto,
Buenos Aires.

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

////nos Aires, febrero 28 de 1944.

Archívese.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
1 MAR. 1944
Dirección
General Asuntos Políticos

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

ES COPIA
-:-:-:-:-:-:-:-:-

ACTE CONSTITUTIONNEL RELATIF A LA
SUCCESSION DU CHEF DE L'ETAT
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français, vu la Loi du 10 Juillet 1940, decrètons :

Article ler- Dans le cas où nous viendrions à décéder avant d'avoir pu faire ratifier par la Nation la Nouvelle Constitution de l'Etat Français dont la promulgation par un où plusieurs actes a été prévue par la loi constitutionnelle du 10 Juillet 1940, le Povoir Constituant mentionné par l'article 8 de la loi constitutionelle du 25 Février 1875, fera retour au Sénat et à la Chambre des Diputés actuellement prorrogés dont la réunion constitue l'Assemblée Nationale.

Article II - Sont et demeurent abrogés pour l'application du présent acte, toutes dispositions prises depuis le 10 Juillet 1940 qui porteraient atteinte à la jouissance et à l'exercice des droits de l'Assemblée Nationale.

Article III - Toutes dispositions contraires au présent acte sont et demeurent abrogées.

Vichy, le 13 Novembre 1943.-

ES COPIA

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

E S C O P I A
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Français,

Le 10 Juillet 1940, l'Assemblée Nationale m'a donné mission de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'Etat Français. J'achève la mise au point de cette Constitution; elle concilie le principe de la souveraineté nationale et le droit de libre suffrage des citoyens, avec la nécessité d'assurer la stabilité et l'autorité de l'Etat.

Mais je me préoccupe de ce qu'il adviendrait si je venais à disparaître avant d'avoir accompli jusqu'au bout la tâche que la Nation m'a confiée. C'est le respect de la légitimité qui conditionne la stabilité d'un pays, en dehors de la légitimité, il ne peut y avoir qu'aventures, rivalités de factions, anarchie et luttes fratricides.

J'incarne aujourd'hui la légitimité française, j'entends la conserver comme un dépôt sacré et qu'elle revienne à mon décès à l'Assemblée Nationale de qui je l'ai reçue, si la nouvelle Constitution n'est pas ratifiée. Ainsi en dépit des évènements redoutables qui traverse la France, le Pouvoir politique sera toujours assuré conformément à la Loi.

Je ne veux pas que ma disparition ouvre une

./.

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto Argentina

./.

ère de désordres qui mettraient l'unité de la France en péril.

Tel est le but de l'acte constitutionel qui sera promulgué demain au Journal Officiel.

Français! continuons à travailler d'un même coeur à l'etablissement du régime nouveau dont je vous indiquerai prochainement les bases et qui seul pourra rendre à la France sa grandeur!.-

ES COPIE

Archivo Histórico · Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto · Argentina

P. Guerra 479-

EMBAJADA
DE LA
REPÚBLICA ARGENTINA

MESA DE ENTRADAS Y EXPEDICIONES
A
DIVISION ASUNTOS POLITICOS

13
1

MESA DE ENTRADAS Y
25 FEB 1944
MINISTERIO de RELACIONES
EXTERIORES y CULTO

La Embajada de la República en Francia tiene el honor de dirigirse a la Subsecretaría de Relaciones Exteriores para acompañar el texto oficial de los decretos del 6 del corriente Enero sobre la reorganización del Ministerio de la Información y Propaganda.

Asi mismo se acompaña un recorte de "Le Moniteur", órgano oficioso del Gobierno, en el que se resume la carrera del Señor Philipps Henriot, nuevo titular de dicha cartera.

Embajada, Vichy, 7 de Enero de 1944.

CON EL ANEXO
CONFORME

EMBAJADA DE LA REPUBLICA ARGENTINA
FRANCIA

A la Subsecretaría de Relaciones Exteriores,
BUENOS AIRES.-

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

EF

/// nos Aires, febrero 26 de 1944.

Agréguese a sus antecedentes.

BCP/V.

MINISTERIO
RELACIONES EXTERIORES
1 MAR. 1944
Dirección
General Asuntos Políticos

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

Décret n° 69 du 6 janvier 1944 portant nomination de secrétaire d'Etat.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu la loi n° 517 du 18 avril 1942 relative à la constitution du Gouvernement,

Décrète:

Article unique. — M. Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'information, est nommé secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement.

Fait à Vichy, le 6 janvier 1944.

PIERRE LAVAL.

Décret n° 70 du 6 janvier 1944 portant nomination de secrétaire d'Etat.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu la loi n° 18 du 6 janvier 1944 créant un secrétariat d'Etat à l'information et à la propagande,

Décrète:

Article unique. — M. Philippe Henriot est nommé secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande.

Fait à Vichy, le 6 janvier 1944.

PIERRE LAVAL.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT FRANCAIS

FECHA 7 DE ENERO DE 1944

Archivo Histórico
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Argentina

REMANIEMENT AU SEIN DU GOUVERNEMENT

M. Paul MARION est nommé secrétaire d'Etat auprès du chef du gouvernement

M. Philippe HENRIOT

secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande

M. Pierre CATHALA est chargé d'assurer, par intérim, les fonctions de Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement où il remplace M. BONNAFOUS, dont la démission est acceptée

Vichy, 6 janvier. — Le « Journal Officiel publie des décrets portant les nominations suivantes :

— M. Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information, est nommé secrétaire d'Etat auprès du chef du gouvernement.

— M. Philippe Henriot est nommé secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande.

— D'autre part, M. Pierre Cathala, ministre secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances, est chargé d'assurer par intérim les fonctions de secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillemnet où il remplace M. Bonnafous, dont la démission est acceptée.

LA CARRIERE DE M. PHILIPPE HENRIOT

Vichy, 6 janvier. — M. Philippe Henriot est né à Reims, le 7 janvier 1889. Fils d'officier, il fit ses études à Versailles et à Cambrai, puis à l'Institut catholique de Paris.

Licencié ès-lettres et diplômé d'études supérieures de langues classiques, il devint professeur d'enseignement libre à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

S'étant fixé dans cette région, il prit part, en 1925, avec le général de Castelnau et l'abbé Bergey, qui venait d'être réélu député de la Gironde, à une série de conférences et de meetings, organisés dans la France entière par la Fédération catholique.

Candidat aux élections législatives de 1928, dans la première circonscription de Libourne, il fut mis en ballottage au premier tour et se désista pour le colonel Picot, président de l'association des Gueules cassées, dont il assura ainsi l'élection.

Elu, en 1932, député de la quatrième circonscription de Bordeaux, au siège de l'abbé Bergey, il fut réélu de nouveau le 27 septembre 1936. Il se fit remarquer à la Chambre par ses courageuses interventions, mettant notamment en cause les communistes Eberlein et André Marty.

On sait que, lors du débat sur l'affaire Stavisky, prenant la parole après le vote de confiance au ministère Chautemps, il obligea le Cabinet à démissionner.

M. Philippe Henriot fut, après la débâcle, un des principaux apôtres de la révolution nationale, parlant à la radio et au cours de nombreuses réunions, où se déploya utilement son beau talent d'orateur.

PERIODICO "LE MONITEUR"DE CLERMONT FERRAND

fecha 7 de Enero de 1944

Archivo Histórico Argentina
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto

INDICE

FORM. 149

FOLIO	FECHA	N.º	PROCEDENCIA	OBJETO